



HENRI MAIRE

Découvrir & Partager



exercice
2011

www.henri-maire.fr



HENRI MAIRE

Découvrir & Partager



S.A HENRI MAIRE ET SES ACTIVITÉS

S.A. au capital de 9 759 812,20 euros divisé en 5 741 066 actions de nominal 1,70 euros.

Siège social : Domaine de Boichailles 39600 ARBOIS.

Tél. 03 84 66 12 34 - Fax : 03 84 66 42 42 - Web : www.henri-maire.fr

Commerce de vins, spiritueux, liqueurs - Vente directe aux particuliers - Gestion de patrimoines agricoles

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Monsieur Patrick COUPIER

Membres : Monsieur Alain FRIBOURG
Monsieur Didier MUSIELAK
Monsieur Olivier MARCHAND

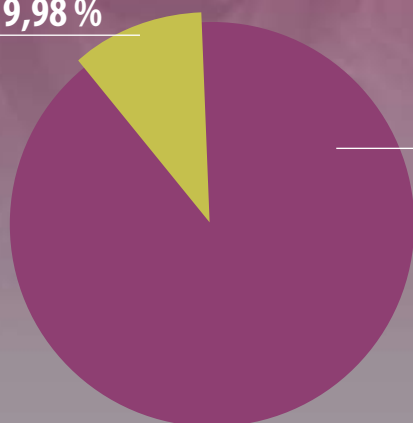
COMMISSAIRES AUX COMPTES

Titulaires : GRANT THORNTON représentée par Monsieur François PONS
SA REVISION ET FINANCE - COGEFOR représentée par Monsieur Jean-Pascal FICHERE

Suppléants : Société IGEC
Monsieur Christian DEGRANGE

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

AUTRES 9,98 %



HMD 90,02 %

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION CONTENANT LES MENTIONS RELATIVES AU GROUPE	p 4
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	p18
ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	p 18
BILAN ACTIF	p 18
BILAN PASSIF	p 19
ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL	p 20
ETAT DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	p 21
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	p 21
TABLEAU DE VARIATION DE LA TRÉSORERIE CONSOLIDÉE	p 22
ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	p 24
COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITÉ ET L'ORGANISATION DU GROUPE HENRI MAIRE	p 24
PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	p 25
PERIMÈTRE DE CONSOLIDATION	p 27
MÉTHODES COMPTABLES SPÉCIFIQUES	p 27
NOTES D'INFORMATION SUR L'ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE-ACTIF	p 33
NOTES D'INFORMATION SUR L'ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE-PASSIF	p 35
NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	p 36
INFORMATIONS SECTORIELLES	p 39
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	p 40
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	p 42
COMPTES ANNUELS	p 43
BILAN ACTIF	p 43
BILAN PASSIF	p 44
COMPTE DE RÉSULTAT	p 45
ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS	p 46
COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITÉ ET L'ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ HENRI MAIRE	p 46
MÉTHODES ET PRINCIPES COMPTABLES	p 47
NOTES SUR LE BILAN ACTIF	p 48
NOTES SUR LE BILAN PASSIF	p 50
NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT	p 51
AUTRES INFORMATIONS	p 53
TABLEAU DE VARIATION DE LA TRÉSORERIE	p 56
RÉSULTAT FINANCIER DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	p 57
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	p 58
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	p 59
RAPPORT DU PRÉSIDENT PRÉVU PAR L'ARTICLE L 225-37 DU CODE DU COMMERCE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011	p 61
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SU LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ HENRI MAIRE	p 65
ORGANIGRAMME DU GROUPE HENRI MAIRE	p 67

RAPPORT DE GESTION CONTENANT LES MENTIONS RELATIVES AU GROUPE

I. SITUATION DU GROUPE HENRI MAIRE ET DE LA SOCIÉTÉ HENRI MAIRE

L'année 2010 a été marquée par un changement de contrôle du groupe Henri Maire.

Depuis juin 2010, la société Henri Maire a simultanément engagé (i) un chantier de redéveloppement commercial, (ii) un effort d'investissement sur les vignes et le chai et (iii) mené à bien une réorganisation du groupe.

Cet effort de redressement a été très fortement contrarié en 2011 par trois facteurs :

- d'une part, une insuffisance de vin blanc qui nous a empêché d'assurer les livraisons auprès de notre clientèle GMS, amputant ainsi le chiffre d'affaires de plus de 1 M€ ;
- d'autre part, une forte inertie dans la remontée des effectifs en vente à domicile (VAD) ;
- enfin, des actions en concurrence déloyale de certains concurrents, que nous poursuivons en justice.

Grace à la qualité des récoltes 2010 et 2011 ainsi qu'aux efforts engagés par l'entreprise, ces difficultés ne doivent plus impacter aussi significativement les exercices futurs.

En effet les différents chantiers de redressement ont tous été poursuivis malgré les difficultés :

(i) Le chantier commercial a été caractérisé par :

- la mise en place d'une nouvelle direction commerciale, stable depuis plus d'un an, après trois années de changements successifs ;
- la stabilisation du nombre de vendeurs en vente à domicile, pour la première fois depuis 2009, la réforme du système d'embauches et la refonte de notre institut de formation interne ;
- l'introduction de méthodes de marketing direct pour augmenter la communication entre les clients et Henri Maire ;
- une reprise forte des investissements commerciaux (fichiers, opérations de marketing direct), à plus de 570 K€ contre 130 K€ en 2010 ;
- par ailleurs, une politique de développement des ventes auprès de la GMS a été redéfinie qui devra permettre une croissance du chiffre d'affaires en 2012 sur ce segment.

(ii) Les investissements prévus sur les vignes et le chai ont été réalisés.

Ils s'inscrivent dans une démarche visant à améliorer encore la qualité de nos vins, par un travail différencié dans les vignes, une augmentation des vendanges manuelles, une modification des encépagements de nos vignobles et une adaptation de nos chais.

Dans ce cadre général, les investissements réalisés en 2011 ont concerné essentiellement :

- la replantation de 10 hectares et leur transformation en encépagement de vin blanc (investissement de 300 K€). Un plan à cinq ans a été défini, augmentant progressivement les reconversions annuelles à plus de 20 ha et permettant de mieux redéfinir la répartition entre vins blancs et vins rouges, tout en augmentant la production de vins de spécialité à forte valeur ;
- le matériel agricole (investissement de 400 K€) et le matériel de chai. Sur ce dernier point, un programme pluri annuel de modification de notre outil de cuverie et de vinification a été adopté. Un premier investissement de 350 K€ a été réalisé en 2011. Un autre le sera en 2012.

(iii) La baisse des coûts engagée depuis plusieurs exercices a été poursuivie en 2011.

La baisse de la masse salariale a toutefois été moins marquée que lors des exercices précédents, car la Société s'est aussi dotée des compétences nécessaires à son redéploiement commercial et au succès de sa politique qualitative.

La Société a en particulier mis en place une nouvelle direction générale, renforcé sa direction commerciale et marketing, ainsi que sa direction technique.

Afin de financer ce plan et les investissements de 1,4 M€ menés malgré les difficultés, la Société a mené plusieurs actions :

- une première négociation menée avec les créanciers lors du premier semestre 2011 a permis d'une part de geler les remboursements de la dette bancaire et d'autre part de mettre en place un concours de l'actionnaire majoritaire, Henri Maire Développement (HMD), sous forme d'un apport en compte courant d'actionnaire de 700.000 € ;
- une politique active de cession d'actifs non stratégiques, à hauteur de 2.350.000 €. Ces actifs ont été constitués :
 - du restaurant la Finette, cédé en juin 2011 pour 1 M€ ;
 - de 45 hectares environ de vignes devenues excédentaires, et plantées uniquement en cépages rouges, pour 1,35 M€.

Dans le cadre de ce programme, une cession de terres agricoles non encépagementables est prévue en mars 2012 pour un montant d'environ 120 K€.

Enfin, il n'y a pas eu de modification dans les organes de gouvernance de la Société, la seule modification ayant porté sur la démission d'un administrateur ; la cooptation de son

remplaçant sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale.

II. ACTIVITÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR DU GROUPE HENRI MAIRE ET DE LA SOCIÉTÉ HENRI MAIRE

1. GROUPE HENRI MAIRE

Le résultat opérationnel courant consolidé après application des normes IFRS est en perte de (1.405) K€ contre une perte de (1.041 K€) en 2010.

Ceci est essentiellement dû à la baisse du chiffre d'affaires (- 3.457 K€), incluant les effets de périmètre, que n'ont pas pu compenser la hausse du taux de marge (84,8 % contre 77 %), ni la baisse des frais de structure (15.949 K€ contre 16.913 K€).

Le résultat net se traduit par une perte de (3.582) K€ contre une perte de (6.793) K€ en 2010.

Il est fortement affecté par :

- le coût des opérations de réorganisation pour 1.022 K€ ;
- des dépréciations sur les stocks de vin pour 1.910 K€, en partie compensées par les plus-values sur cession d'actifs.

Le budget 2012 est caractérisé par :

- une hausse des volumes livrables à la GMS en raison des bonnes récoltes 2010 et 2011 ;
- une approche prudente en VAD, anticipant un léger redressement des ventes ;
- une poursuite de la réduction des coûts de structure.

Le chiffre d'affaires devrait afficher une hausse et la profitabilité s'améliorer.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à l'exercice précédent, sauf en ce qui concerne l'introduction d'une provision concernant le stock de vins de millésimes anciens.

2. SOCIÉTÉ HENRI MAIRE

2.1. Evolution du chiffre d'affaires - niveau d'activité

Le chiffre d'affaires net de Henri Maire S.A. est en recul de 14,7 % à 17.186 K€ contre 20.146 K€ l'an passé.

Cette évolution s'explique essentiellement par la baisse des ventes en GMS, consécutive à un manque ponctuel de vin blanc (environ 1 M€) et par la continuation de la baisse des ventes aux particuliers, à cause de l'inertie dans la reconstruction du réseau.

L'évolution du chiffre d'affaires devrait être positive en 2012 sur les deux segments de vente.

L'évolution du chiffre d'affaires par secteur d'activité se présente de la manière suivante :

VENTES AUX CONSOMMATEURS

Le chiffre d'affaires facturé en vente directe en France finit l'année sur un recul de 10,12 %, contre un recul de 22,9 % en 2010.

Sur le dernier trimestre de l'année 2011, les prises de commandes se sont élevées à 98 % du montant de l'année précédente.

Les entrées de commandes baissent d'environ 8 % en total annuel et se décomposent comme suit :

- les entrées de commandes réalisées avec les anciens clients sont en baisse de 10,8 % ;
- les entrées de commande auprès de nouveaux clients sont en hausse de 4,2 %.

Le nombre de Nouveaux Clients en vente à domicile est en hausse pour la première fois depuis 3 ans à 11 750 nouveaux clients, soit +3,5 %.

Le panier moyen de commande poursuit sa progression et augmente cette année de 0,3 %.

MANIFESTATIONS COMMERCIALES

Le plan de réduction du nombre de foires a été poursuivi : 63 foires en 2011 contre 79 foires en 2010.

En complément, sont développées des réunions autour de mini salons ou d'événements organisés par la Société.

SALON DE DÉGUSTATION D'ARBOIS

Le chiffre d'affaires du salon de dégustation d'Arbois est stable à 370 K€.

Le chiffre d'affaires en clientèle directe a augmenté sous l'impulsion d'une politique de merchandising visant à mieux capter la clientèle de passage, tandis que le travail réalisé sur le segment des autocaristes n'a pas encore porté ses fruits.

EXPORTATION

Un plan de redéveloppement de l'export est en cours de mise en place.

Ses effets ne se matérialiseront pas de manière significative à court terme.

Toutefois, le chiffre d'affaires export a arrêté sa baisse au quatrième trimestre.

LA VENTE À LA GRANDE DISTRIBUTION

Comme anticipé à cause du manque de vin blanc, l'activité « Grande distribution » est en forte baisse, de 46 %.

En raison des bonnes récoltes 2010 et 2011, la Société pense pouvoir renouer avec un niveau de chiffre d'affaires en croissance en 2012.

PRESTATIONS DE SERVICES

Les ports facturés baissent moins que le chiffre d'affaires en vente directe (7 %) preuve de la bonne répercussion des frais de transport à la clientèle.

2.2. Analyse du compte de résultat

Le résultat d'exploitation de la Société affiche une perte de (1.624) M€.

Cette perte est essentiellement expliquée par la baisse du chiffre d'affaires, que la hausse du taux de marge brute (+ 7 % à cause du changement de mix produit consécutif à la baisse du CA GMS) et la baisse des frais de personnel (- 250 K€) n'ont pas pu compenser.

Evolution des frais généraux

Les principaux commentaires à propos de l'évolution de ces charges sont les suivants :

Les charges de personnel diminuent de 250 K€, passant de 9.571 M€ à 9.319 M€.

Cette situation résulte :

- d'une baisse des coûts de structure en grande partie compensée par des embauches sur des fonctions stratégiques ;
- d'une stabilisation du nombre de vendeurs ;
- d'une augmentation du taux de commission, notamment liée à l'évolution du panier moyen.

Les frais commerciaux augmentent de 1.740 K€ à 1.883 K€, en accompagnement de la relance commerciale.

Les autres postes de coûts fixes sont tenus. Les charges fixes, hors salaires et impôts, passent de 2.230 K€ à 2.330 K€, mais l'accroissement est entièrement lié soit à des coûts ponctuels liés à la reprise, soit à des coûts liés à la relance commerciale.

Les intérêts et charges financières sont stables.

Le résultat exceptionnel est négatif de (1.556 K€).

Une nouvelle politique tant en matière de qualité des gammes

de produits commercialisés que sur le plan de la gestion quantitative des stocks de vins a été mise en place. La valeur de réalisation du stock de vin a été déterminée en prenant en considération d'une part la qualité des produits concernés et d'autre part les perspectives d'écoulement des stocks de vins les plus anciens, en appliquant pour chaque millésime en stock un taux progressif de décote à compter de la quatrième année suivant celle de la récolte.

Ainsi, une dépréciation sur les stocks de vins rouges pour les millésimes antérieurs à 2008, d'un montant de 645 K€, intégrant une dépréciation à caractère exceptionnel sur un millésime particulier pour une valeur de 457 K€, a été comptabilisée sur l'exercice 2011.

Des dépréciations établies en fonction de la qualité des produits concernés et des pertes constatées suite à la destruction ou l'écoulement en distillerie de certains stocks de vins ont également été comptabilisées pour un montant global de 1.264 K€ au 31 décembre 2011.

Le montant global des dépréciations et pertes sur stocks comptabilisées au 31 décembre 2011 s'élève donc à 1.910 K€.

Par ailleurs, un montant de 946 K€ a été aussi été consacré aux réorganisations nécessaires à la baisse des coûts de structure de l'entreprise.

Une réduction des provisions pour contrôles fiscaux et sociaux a pu être opérée suite aux perspectives de transaction sur ces différents dossiers, tandis que, à la suite des cessions exceptionnelles d'actifs appartenant à la SCV des Domaines Henri Maire, celle-ci a pu rembourser une partie de son compte courant, entraînant une diminution de la provision qui avait été constatée en 2010 sur celui-ci.

En conséquence, le **résultat net** est négatif à hauteur de (2.967) K€, contre (6.261) K€ en 2010.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à l'exercice précédent sauf en ce qui concerne l'introduction d'une provision concernant le stock de vins de millésimes anciens.

2.3. Principales évolutions des postes du bilan

Les immobilisations sont en hausse à 4.797 K€, rompant ainsi avec la baisse constatée en 2010 et traduisant la reprise des investissements.

Notre stock de vin diminue, passant de 12.388 K€ à 11.353 K€. Il faut noter toutefois que hors effet des dépréciations constatées, le stock aurait augmenté de 875 K€, ce qui a pesé sur la trésorerie de la Société.

L'endettement bancaire auprès du pool a baissé de 480 K€.

A noter la baisse significative du compte fournisseur.

Situation du passif exigible (€)	31/12/2011	31/12/2010	- 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit	6.418.062	6.998.284	616.084	2.275.429	3.526.549
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	465.977	346.121	465.977		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1.535.364	2.199.776	1.395.364	140.000	
Dettes fiscales et sociales	2.511.009	2.499.244	2.511.009		
Autres dettes	2.166.569	786.679	230.011	1.936.558	
TOTAL	13.096.981	12.830.104	5.218.445	4.351.987	3.526.549

Les créances clients sont en baisse de 12 % par rapport au 31/12/2010, en ligne avec la baisse du chiffre d'affaires. Les provisions pour clients douteux ont été diminuées.

III. AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter entièrement la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2011 s'élevant à (2.967.040,31) € au poste « report à nouveau » dont le solde s'établirait ainsi à (4.515.415,24) €.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la Société n'a pas distribué de dividendes au cours des trois exercices précédents.

IV. ACTIVITE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SOCIETE CIVILE VITICOLE DES DOMAINES HENRI MAIRE

La SOCIETE CIVILE VITICOLE DES DOMAINES HENRI MAIRE réalise un bénéfice net de 839 K€ essentiellement à cause des plus-values enregistrées, dans les comptes sociaux, sur les cessions des vignes réalisées en 2011.

La récolte a été de qualité et très abondante.

10 hectares ont été replantés en 2011. Nous augmenterons le rythme de plantation à 20 ha par an pour accélérer le rééquilibrage en faveur des cépages chardonnay et savagnin.

LA SOCIETE CIVILE VITICOLE DU DOMAINE BREGAND

Cette filiale, qui exploite les 4 hectares de vignes bio a poursuivi son activité avec un résultat semblable à celui de 2010 (perte de 32 K€).

LA SOCIETE CIVILE DES VIGNOBLES DU DOMAINE DU CHATEAU MONTFORT HENRI MAIRE

Intégrée dans le périmètre du groupe depuis son acquisition en 2005, son unique activité consiste à louer des terres à la SOCIETE CIVILE VITICOLE DES DOMAINES HENRI MAIRE ou à d'autres agriculteurs.

Le résultat net est bénéficiaire de 104 K€, principalement à cause des plus-values sur cession d'actifs (voir ci-dessus).

EUURL AUGUSTE PIROU

Très affectée par le manque de vin blanc en 2011, L'EUURL AUGUSTE PIROU a connu une très forte baisse de son activité à 825 K€ contre 1.856 K€. Le résultat net est positif de 47 K€, en hausse par rapport à 2010, grâce à une hausse des marges,

à une maîtrise des couts et une absence d'éléments exceptionnels négatifs.

SARL MICHEL TISSOT & FILS

Egalement affectée, mais dans une moindre proportion, la SARL MICHEL TISSOT & FILS enregistre un chiffre d'affaires de 543 K€ contre 729 K€ en 2010. Le résultat net est bénéficiaire de 31 K€ contre une perte de 16 K€ en 2010, pour les mêmes raisons que pour PIROU.

SARL GEVIN

Le chiffre d'affaires baisse à 46 K€ contre 79 K€, pour une perte réduite à 11 K€ contre 105 K€ en 2010.

HENRI MAIRE GmbH

Cette société est en cours de liquidation et n'a plus d'activité significative.

SARL DHERBEY

La SARL DHERBEY voit donc son chiffre d'affaires diminuer à 161 K€ et affiche une perte de 20 K€.

SARL LA FINETTE TAVERNE D'ARBOIS

Cette société a cédé son fonds de commerce le 30 juin dernier et a été absorbée par Henri Maire SA.

V. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité.

Figurent ci-dessous les principaux risques et incertitudes auxquels le groupe HENRI MAIRE peut être confronté.

1. RISQUES LIÉS À L'APPROVISIONNEMENT

1.1. Risques liés à l'approvisionnement

Il est crucial pour le Groupe HENRI MAIRE d'assurer un approvisionnement en raisin pérenne.

La qualité et la quantité du raisin dépendent de plusieurs facteurs comme les conditions météorologiques, les maladies éventuelles dont peut souffrir la vigne et le développement des surfaces plantées.

Toutefois, le Groupe possède (à travers les SCV qu'il détient) une part significative des parcelles de vigne qui fournissent le raisin, le reste des parcelles étant loué à différents propriétaires.

Depuis plusieurs années, plus de 95 % de l'approvisionnement des vins du Jura est assuré par les vignes soit détenues en propre par le groupe, soit louées à long terme au travers de baux emphytéotiques. Cette tendance s'accroît d'ailleurs depuis deux ans en dépassant 98 %.

Par ailleurs, le groupe exerce aussi de manière régulière une activité de négoce lui permettant de compléter ses volumes d'approvisionnement et ce sans exposition particulière, eu égard au nombre et à la fiabilité éprouvée de ses fournisseurs.

Pour ce qui concerne les matières sèches, seule notre bouteille, qui est un modèle déposé, est produite par un fournisseur unique (Verallia / Saint Gobain Emballages). Cependant, compte tenu de la nature de ce fournisseur et de sa fiabilité éprouvée, nous ne nous sentons pas particulièrement exposés.

1.2. Risques liés à la production

La maîtrise des risques liés à la production passe non seulement par la sécurité des approvisionnements mais aussi par une recherche de fiabilité en ce qui concerne les installations. Tout le processus de production, de la réception des vendanges à l'expédition des bouteilles, est réalisé au Domaine de Boichailles. Ainsi, les stocks de vin sont suivis très précisément, et le personnel du Groupe peut détecter à tout moment les anomalies éventuelles et mettre en place les actions nécessaires.

1.3. Risques liés à l'environnement

Le Groupe maîtrise sa production de déchets, liés aussi bien à la production de vin qu'à l'emballage des produits. En ce qui concerne le traitement des eaux usées, il est à noter que le raccordement à la station d'épuration d'ARBOIS sera réalisé d'ici le 31 décembre 2012. A ce titre, la société HENRI MAIRE

estime que le défaut de raccordement d'ici là ne présente pas de risque environnemental significatif car les eaux usées concernées sont les eaux servant au refroidissement des cuves dans le cadre du processus de vinification, activité peu ou pas polluante puisqu'elles ne contiennent éventuellement que des éléments liés à la vinification (dépôt de vin, mou...).

2. RISQUES COMMERCIAUX ET CONCURRENTIELS

2.1. Risques liés aux fournisseurs et sous-traitants

Compte tenu de ses activités, le Groupe estime ne pas être soumis de manière significative à ce type de risques. En effet, le Groupe élève lui-même le vin qu'il distribue, étant ainsi son propre fournisseur et maîtrise ses approvisionnements en négoce.

2.2. Risques clients

Le Groupe estime être faiblement exposé au risque clients, ceux-ci payant au comptant. De plus, le grand nombre de clients assure une bonne maîtrise des risques clients.

2.3. Risques liés aux stocks et à leur gestion

Le principal risque lié aux stocks et à leur gestion est le risque d'inventus. Récemment, la réduction de la force de vente inhérente aux difficultés de la société a fait apparaître un excédent de capacité.

Une provision pour dépréciation est constatée sur les stocks à rotation lente et sur ceux dont la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable.

En raison de la mise en place d'une nouvelle politique tant en matière de qualité des gammes de produits commercialisés que sur le plan de la gestion quantitative des stocks de vins et des incidences qui en découlent sur la politique commerciale de la société, cette valeur de réalisation a été déterminée en prenant en considération d'une part la qualité des produits concernés et d'autre part les perspectives d'écoulement des stocks de vins les plus anciens, en appliquant pour chaque millésime en stock un taux progressif de décote à compter de la quatrième année suivant celle de la récolte. Ainsi, une dépréciation sur les stocks de vins rouges pour les millésimes antérieurs à 2008, d'un montant de 645 k€, intégrant une dépréciation à caractère exceptionnel sur un millésime particulier pour une valeur de 457 k€, a été comptabilisée sur l'exercice 2011.

Des dépréciations établies en fonction de la qualité des produits concernés et des pertes constatées suite à la destruction ou l'écoulement en distillerie de certains stocks de vins ont également été comptabilisées pour un montant global de 1 264 k€ au 31 décembre 2011.

Le montant global des dépréciations et pertes sur stocks comptabilisées au 31 décembre 2011 s'élève à 1 910 k€.

2.4. Saisonnalité du chiffre d'affaires

L'activité est saisonnière. Cette saisonnalité est liée notamment aux foires aux vins importantes à l'automne qui génèrent sur l'ensemble du marché des habitudes d'achat plus fortes à l'automne et à l'importance des ventes de fin d'année en vente à domicile. Cela se traduit par une réalisation habituelle du CA de l'ordre de 40 à 45% sur le premier semestre et de 55 à 60% sur le deuxième semestre, avec une période faible d'activité du 15 juillet au 30 août.

2.5. Risques liés au départ de commerciaux

Comme dans la plupart des entreprises ayant une activité commerciale, le risque de départ de commerciaux vers la concurrence ne peut pas être écarté. A ce titre, la Société veille à protéger ses activités de toute concurrence déloyale en (i) insérant, quand cela est possible, des clauses de non concurrence dans les contrats qu'elle conclue avec ses salariés et en (ii) mettant en œuvre, s'il y a lieu, toute démarche et/ou action éventuellement judiciaire, qui s'avérerait nécessaire pour faire valoir ses droits.

3. RISQUES FINANCIERS

3.1. Risque de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure à ce jour de faire face à ses échéances à venir.

Au cours du 1^{er} semestre 2011, afin de consolider le besoin en fonds de roulement du Groupe, le plan de restructuration de la dette financière a été aménagé et un avenant à ce protocole d'accord a été signé le 10 juin 2011.

A cette occasion, les établissements bancaires ont accepté un report du remboursement du capital des emprunts de la société HENRI MAIRE. Ainsi, le montant de la dette bancaire restructurée du groupe HENRI MAIRE s'élève à 7 148 k€ au 31 décembre 2011, dont 6 365 k€ pour la société HENRI MAIRE. Un des établissements a cédé à HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT la créance de 420 k€ qu'il détenait sur la société.

Parallèlement, HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT a apporté 700 k€ de financement complémentaire ce qui, compte tenu de la dette de 420 k€ mentionnée ci-dessus, porte son compte courant au 31 décembre 2011 à 1 250 k€. Il est bloqué jusqu'en janvier 2015 (se reporter aux commentaires ci-après).

Sur le plan des activités opérationnelles, la conclusion de cet avenant n°1 a permis également d'accompagner le financement du Groupe par des cessions d'actifs.

Ainsi, dans le cadre de la cession du fonds de commerce de l'activité de restauration exploité par la société LA FINETTE, la société HENRI MAIRE a cédé le bâtiment associé à cette exploitation pour un montant de 500 k€ et absorbé par une opération de confusion de patrimoine la société LA FINETTE en décembre 2011.

D'autre part, le groupe a cédé environ 45 ha de vignes, minoritairement détenues par la société Henri Maire et majoritairement par les SCV des domaines Henri Maire et de Montfort. Le produit de ces cessions a permis à la SCV des domaines Henri Maire de rembourser partiellement le compte courant qu'elle détenait auprès de la société Henri Maire SA. Dans ce cadre, cette dernière a pu reprendre une partie des provisions pour dépréciation des comptes courants qu'elle avait dû comptabiliser.

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice 2011 :

Afin de financer la fin du plan de redressement du Groupe et d'accompagner la reprise de son activité prévue sur l'exercice 2012 en lui apportant les ressources complémentaires pour financer son besoin en fonds de roulement et réaliser les investissements nécessaires, un nouvel avenant au protocole d'accord de juillet 2010 a été signé le 21 février 2012.

Ce nouvel accord prévoit de nouveaux apports de financement de la part de l'actionnaire principal et une restructuration de l'endettement du Groupe sous la forme d'abandons de créances, assortis de clauses de retour à meilleure fortune, consentis par les organismes bancaires et par un réaménagement des conditions du remboursement en capital des soldes des crédits bancaires.

Les principales modalités de cette nouvelle restructuration financière reprises dans cet avenant n°2 sont les suivantes :

- des abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune représentant un montant de 2 000 k€ consentis par les organismes bancaires. Les éventuels effets de ces clauses de retour à meilleure fortune trouveraient à s'appliquer en cas de cession par l'actionnaire principal avant le 31 décembre 2017 du contrôle de la société HENRI MAIRE, cette clause étant en tout état de cause plafonnée à un montant de 460 k€. Ainsi à l'issue de ces opérations la dette bancaire résiduelle s'élèvera à 5 148 k€ ;
- un réaménagement des modalités de remboursement de la dette bancaire résiduelle se traduisant par la mise en place d'une franchise d'amortissement débutant rétroactivement le 5 janvier 2012 et fixée au 5 janvier 2015 pour les crédits amortissables et au 31 décembre 2018 pour les crédits de vieillissements résiduels. Environ 1 350 k€ de crédits auront une échéance fixée à décembre 2018 et ne seront pas amortissables. Le solde, soit 3 800 k€, aura une échéance fixée en juillet 2020 ou en juin 2021, et sera amortissable à partir du 1er janvier 2015.
- l'engagement de l'actionnaire principal, la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT, d'apporter en numéraire une somme de 2 250 k€, portant ainsi son avance en compte-courant à 3 500 k€, ce dernier étant bloqué jusqu'au 5 janvier 2015 ;

Les crédits consentis aux sociétés du Groupe pour financer leurs opérations ne comportent pas d'obligation de respect de ratios financiers (Covenants) et de clauses d'exigibilité anticipée.

3.2. Risque de taux

Les passifs financiers du Groupe sont uniquement constitués par les crédits renégociés auprès des établissements financiers et par des avances financières consenties au Groupe par la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT.

La totalité de l'endettement du Groupe est à taux fixe.

La dette bancaire du Groupe, ayant fait l'objet d'un échéancier renégocié pour un montant de 7 158 k€ au 31/12/2011, a été enregistrée aux conditions de marché, à sa juste valeur, conformément à la norme IAS 39, sur la base d'un taux d'intérêt estimé compte tenu du profil de risque du Groupe au moment de la renégociation.

Au cours de l'exercice 2011, le Groupe n'a utilisé aucun instrument financier de couverture de taux.

3.3. Risque de change

Le Groupe estime que le risque de change n'est pas significatif. En effet, les ventes à l'export représentent moins de 5% du chiffre d'affaires du Groupe, et plus de 60% des ventes à l'export sont réalisées en zone Euro. Les achats sont quant à eux entièrement libellés en euro.

3.4. Risque de crédit

Les créances d'exploitation comprennent principalement les créances clients et les produits à recevoir liées à l'activité courante du Groupe. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation qui prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance.

3.5. Juste valeur des actifs et passifs financiers

Les créances et dettes d'exploitation sont toutes à échéance court terme. Leur valeur comptable correspond donc à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

La dette bancaire du Groupe, ayant fait l'objet d'un échéancier renégocié, a été enregistrée aux conditions de marché, à sa juste valeur, conformément à la norme IAS 39, sur la base d'un taux d'intérêt estimé compte tenu du profil de risque du Groupe au moment de la renégociation (se référer à la note 2.7.13 sur les principes d'évaluation des dettes financières).

VI. AUTRES INFORMATIONS

1. EVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

La Société est entrée en négociation avec ses créanciers en fin d'année et début 2012 et a pu négocier un plan de refinancement ambitieux par lequel :

- 2,6 M€ de financements lui seront apportés par son actionnaire

4. RISQUES JURIDIQUES, REGLEMENTAIRES ET FISCAUX

4.1. Faits exceptionnels et litiges

Le litige qui opposait la société à l'un de ses concurrents a été réglé à l'amiable.

4.2. Risques liés à la propriété intellectuelle

Le Groupe n'est pas soumis à ce type de risques, étant propriétaire de ses marques.

4.3. Réglementation et risques liés à son évolution

Les activités du Groupe sont soumises à des réglementations spécifiques (Loi Evin, réglementations sur la production, la détention et la distribution de produits alcoolisés, code de la consommation...) susceptibles d'évoluer. Le Groupe estime maîtriser l'environnement réglementaire.

La société a été contrôlée en septembre 2010 par la DIRECCTE dans le cadre de leurs audits réguliers.

Ce contrôle n'a mis en évidence aucun ajustement significatif. Les mesures recommandées ont été mises en place.

4.4. Risques fiscaux et sociaux

Dans le cadre de contrôles périodiques, la Société HENRI MAIRE a subi trois contrôles (DOUANES, CONTROLE FISCAL, CONTROLE URSSAF) portant sur les exercices 2008-2010.

L'ensemble des coûts liés à ces contrôles (390 k€ après négociation) a été provisionné et fera l'objet d'un paiement échéancé sur plus de trois années.

4.5. Risques informatiques

La plupart des programmes informatiques utilisés par le Groupe a été développée en interne par une équipe dédiée. La présence de cette équipe dédiée permet d'assurer une très bonne réactivité face à d'éventuelles pannes informatiques.

5. ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

Outre les assurances traditionnelles (RC, bâtiments, ...) la société dispose d'une assurance Perte d'Exploitation la couvrant à hauteur de 22 M€.

HMD, qui reçoit à cette occasion le soutien du fonds de capital développement régional DEF1 2010 (350 K€), et du management d'Henri Maire (290 K€).

Le solde est apporté par Verdosso Industries, actionnaire historique de HMD. Ces financements prendront la forme de comptes courants bloqués jusqu'au 1er janvier 2015 au moins. Le montant total des comptes courants bloqués détenus par HMD se montera après l'opération à 3,850 M€ ;

- 0,450 M€ de ressources longues seront apportés par BATI-FRANC, société de financement régionale, à travers un crédit-bail immobilier d'une durée de dix ans ;

- l'endettement bancaire de la Société sera réduit de 2 M€, par abandon de créances bancaires au profit de la Société, et le calendrier de remboursement aménagé, avec une franchise de remboursement de trois ans.

L'endettement bancaire consolidé s'établira ainsi à 5,551 M€, hors comptes courants de l'actionnaire. Environ 1,350 M€ de crédits auront une échéance fixée à décembre 2018 et ne seront pas amortissables. Le solde, soit 3,800 M€ aura une échéance fixée en juillet 2020 ou en juin 2021, et sera amortissable à partir du 1er janvier 2015.

Ces apports et abandons seront constatés dans les comptes 2012.

Ils permettront d'assurer le financement du plan d'action de la Société.

2. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Néant.

3. PRISES DE PARTICIPATION AU COURS DE L'EXERCICE

Néant.

4. INFORMATIONS RELATIVES AUX DÉTENTEURS DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

En application de l'article L.233-13 du Code de Commerce, nous vous communiquons l'identité des personnes physiques et morales détenant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix neuf vingtièmes du capital et des droits de vote au 31 décembre 2011.

5. ALIÉNATION D' ACTIONS ET PARTICIPATIONS CROISÉES

La SARL GEVIN contrôlée par la SOCIETE CIVILE VITICOLE DU DOMAINE HENRI MAIRE, filiale de la SA HENRI MAIRE, possède 25.456 actions de notre Société, lesquelles sont, conformément à la loi, privées du droit de vote.

DENOMINATION	CAPITAL	DROITS DE VOTE
HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT	90,02 %	89.08 %

6. EXISTENCE D'UN PLAN DE STOCK-OPTIONS – PARTICIPATION DES SALARIÉS

Conformément à l'article L.225-184 du Code de commerce, il est précisé qu'il n'existe aucun plan de stock-options.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons qu'aucun salarié ne participe au capital social de la Société dans le cadre d'une gestion collective.

7. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1, al. 4 du Code de commerce, vous trouverez annexée ci-après la liste des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société (Annexe I).

Les rémunérations, avantages en nature et jetons de présence, versés au cours de l'exercice, par l'ensemble des sociétés du groupe, aux mandataires sociaux font l'objet de l'Annexe II.

8. INFORMATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT

Conformément aux dispositions en vigueur, nous vous indiquons

les méthodes utilisées par la Société pour éliminer ses déchets.

Pour les déchets de papier, verre, carton, plastique, etc., nous récoltons sélectivement ceux-ci dans cinq bennes qui sont régulièrement enlevées par la société chargée de leur recyclage.

Pour les déchets liés à notre activité de vinificateur, nous distillons la majorité des marcs et des lies. Pour la campagne 2011, comme en 2010, la distillation a été confiée à un opérateur spécialisé.

Pour notre activité liée à l'embouteillage, nous éliminons nos déchets par épandage sur des terrains nous appartenant ou loués à des agriculteurs.

Un projet de raccordement à la station d'épuration d'Arbois est en cours de réalisation.

9. INFORMATIONS SOCIALES

Au 31 décembre 2011, l'effectif s'élevait à 306 personnes réparties en 18 cadres, 18 agents de maîtrise, 54 employés ouvriers et 216 VRP.

L'effectif moyen en 2011 s'est élevé à 313 personnes réparties en 19 cadres, 20 agents de maîtrise, 57 employés ouvriers et 217 VRP.

Le montant versé au Comité d'entreprise représente 1 % de la masse salariale soit 30.960 € auxquels s'ajoutent les remboursements des heures de délégation VRP aux membres du Comité d'entreprise et délégués du personnel qui s'élève, hors charges sociales, à 67.167,66 € auxquels s'ajoutent les frais de déplacement pour 20.238,90 €.

10. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT AU TITRE DE L'ARTICLE 39-4 DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons qu'il n'y a pas eu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 de dépenses non déductibles fiscalement au titre de l'article 39-4 du Code général des impôts.

11. DÉCOMPOSITION DU SOLDE DES DETTES À L'ÉGARD DES FOURNISSEURS PAR DATE D'ÉCHÉANCE À LA CLÔTURE DES DEUX DERNIERS EXERCICES

Ces éléments figurent en annexe III du présent rapport.

12. TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Le tableau des résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices figure en annexe IV du présent rapport.

13. TABLEAU DES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Le tableau des délégations en matière d'augmentation de capital figure en annexe V du présent rapport.

14. TABLEAU D'ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE DE L'ACTION HENRI MAIRE

Ce tableau figure en annexe VI du présent rapport

15. TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA SA HENRI MAIRE

Ce tableau figure en annexe VII du présent rapport

Le Conseil d'Administration

ANNEXES

Annexe I	Liste des mandats sociaux
Annexe II	Rémunération, avantages en nature et jetons de présence versés aux mandataires sociaux
Annexe III	Décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance à la clôture des deux derniers exercices
Annexe IV	Tableau des résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices
Annexe V	Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital
Annexe VI	Cours de bourse de l'action HENRI MAIRE de septembre à mars
Annexe VII	Chiffre d'affaires de la SA HENRI MAIRE évolution

ANNEXE I

LISTE DES MANDATS SOCIAUX

1. MONSIEUR PATRICK COUPIER, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

<u>Fonction</u>	<u>Nom de la société</u>
Président	I. Henri Maire Développement (SAS) II. Société de Sous-Traitance Aéronautique
Gérant	III. Verdosso Industries IV. Verdosso Management V. Arvan C et C

2. MONSIEUR ALAIN FRIBOURG, ADMINISTRATEUR

<u>Fonction</u>	<u>Nom de la société</u>
Président	I. TES ELECTRONIC SOLUTIONS (SAS)
Administrateur	II. CABCL (SA) III. HENRI MAIRE (SA) IV. DARTESS (SA)
Gérant	V. ARTHA (SARL)
Représentant légal	VI. TECHNOLOGY ELECTRONIC SOLUTIONS BV

3. MONSIEUR OLIVIER MARCHAND, ADMINISTRATEUR

<u>Fonction</u>	<u>Nom de la société</u>
Président	I. Ateliers des Epices et Condiments (AEC)
Gérant	II. Bellerive Food III. Bellerive Capital IV. OM Conseil V. Etoile 7

4. MONSIEUR DIDIER MUSIELAK, ADMINISTRATEUR

<u>Fonction</u>	<u>Nom de la société</u>
Gérant	I. ARKALON Sarl

5. MONSIEUR FRANÇOIS-XAVIER HENRY, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

<u>Fonction</u>	<u>Nom de la société</u>
Gérant	I. EDWOP Sarl

6. MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS DUBANT, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

[Néant].

ANNEXE II

REMUNERATIONS, AVANTAGES EN NATURE ET JETONS DE PRESENCE VERSES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les rémunérations, avantages en nature et jetons de présence, versés au cours de l'exercice, par l'ensemble des sociétés du groupe, aux mandataires sociaux ont été les suivants :

Nom et fonction du dirigeant mandataire social	Exercice 2011	
	Montant dus	Montants versés
Patrick COUPIER Président-Directeur Général depuis le 1 ^{er} décembre 2010		
Rémunération fixe	32.548,71 €	32.548,71 €
Rémunération variable	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €
Avantages en nature	0 €	0 €
Jean François DUBANT Directeur Général Délégué depuis le 4 mars 2011		
Rémunération fixe	115.846,14 €	115.846,14 €
Rémunération variable	7.500 €	7.500 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €
Avantages en nature	4.080 €	4.080 €
François-Xavier HENRY Directeur Général délégué depuis le 19 octobre 2011 (*)		
Rémunération fixe	81.576,94 €	81.576,94 €
Rémunération variable	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €
Avantages en nature	0 €	0 €

(*) auxquels s'ajoutent 70.445,35 € de facturations de prestations entre janvier et mai 2011, date à laquelle Monsieur François-Xavier HENRY est devenu salarié de la Société

Les membres du Conseil d'administration ont perçu les sommes suivantes :

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2011
Alain FRIBOURG	
Jetons de présence	0 €
Autres rémunérations ⁽¹⁾	12.098 €
Jean-Frédéric LAMBERT ⁽²⁾	
Jetons de présence	0 €
Autres rémunérations	0 €
Olivier MARCHAND	
Jetons de présence	0 €
Autres rémunérations ⁽¹⁾	12.000 €
Patrick COUPIER	
Jetons de présence	0 €
Autres rémunérations	0 €
Didier MUSIELAK ⁽²⁾	
Jetons de présence	0 €
Autres rémunérations	0 €
TOTAL	24.098 €

(1) sous réserve des prestations spécifiques facturées comme indiqué dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes

(2) démission de Monsieur Jean-Frédéric LAMBERT le 12 juillet 2011 et nomination de Monsieur Didier MUSIELAK le 19 octobre 2011

ANNEXE III

DECOMPOSITION DU SOLDE DES DETTES A L'EGARD DES FOURNISSEURS PAR DATE D'ECHEANCE A LA CLOTURE DES DEUX DERNIERS EXERCICES

En K€	Total	Non échus	Echus	- 1 mois	1 à 3 mois	+ de 3 mois
Dettes fournisseurs 31/12/2010	2.199	1.313	886	498	339	49
Dettes fournisseurs 31/12/2011	1.535	742	793	534	237	22

ANNEXE IV

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>En K€</i>	2007	2008	2009	2010	2011
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	7 880	7 880	7 880	9 760	9 760
.....					
b) Nombre d'actions émises	788 000	788 000	788 000	5 741 066	5 741 066
.....					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	27 514	28 069	25 030	20 147	17 184
.....					
b) Bénéfices avant impôts, participation, amortissements et provisions	778	- 1 258	- 1 072	- 2 725	- 2 687
c) Impôts sur les bénéfices	- 60	- 21	- 49	-28	-120
.....					
d) Participation des salariés					
e) Bénéfices après impôts, participation, amortissements et provisions	412	- 1 072	- 1 310	- 6 261	- 2 967
.....					
f) Montant des bénéfices distribués	94	0	0	0	0
.....					
RESULTAT PAR ACTIONS (en euros)					
a) Bénéfice après impôts et participation, mais avant amortissements et provisions	1,06	- 1,57	- 1,36	- 0,47	- 0,43
.....					
b) Bénéfice après impôts, participation, amortissements et provisions	0,52	- 1,36	- 1,66	-1,09	-0,52
.....					
c) Dividendes versé à chaque action	0,12	-	-	-	-
.....					
PERSONNEL					
a) Nombre de salariés	333	365	411	331	313
.....					
b) Montant de la masse salariale	8 498	9 385	9 565	7 343	7 118
.....					
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 722	3 163	2 933	2 227	2 201
.....					

ANNEXE V

TABLEAU DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

- Délégations en cours

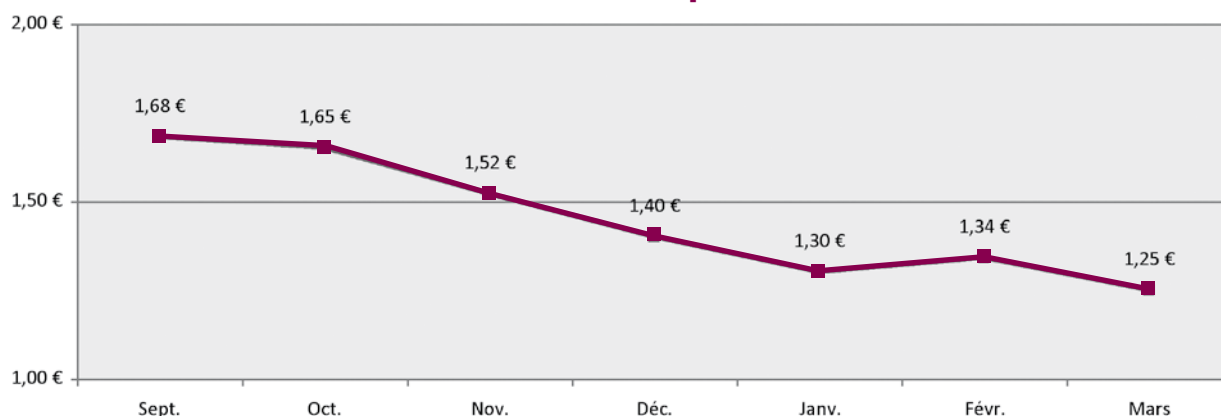
DATE DE L'AGE	MONTANT MAXIMUM	DUREE	OBSERVATIONS
30 juillet 2010	10 % du capital social	26 mois	Délégation à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentation(s) de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur des droits sociaux, titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la société. (OPERATION RESERVEE AUX EVENTUELS APORTEURS)
29 juin 2011	3.000.000 €	26 mois	Délégation à l'effet de procéder à une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. (OPERATION NON RESERVEE)
29 juin 2011	500.000 €	18 mois	Délégation aux fins d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital prenant la forme de bons de souscription d'actions de la Société, avec suppression du préférentiel de souscription des actionnaires (OPERATION RESERVEE A TOUT OU PARTIE DES SALARIES ET/OU MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIETE ET/OU DE SES FILIALES)
29 juin 2011	3 % du capital social tel qu'il existera au jour de l'émission	18 mois	Délégation à l'effet de décider une augmentation de capital par émission réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise

- Utilisation des délégations au cours de l'exercice

Néant.

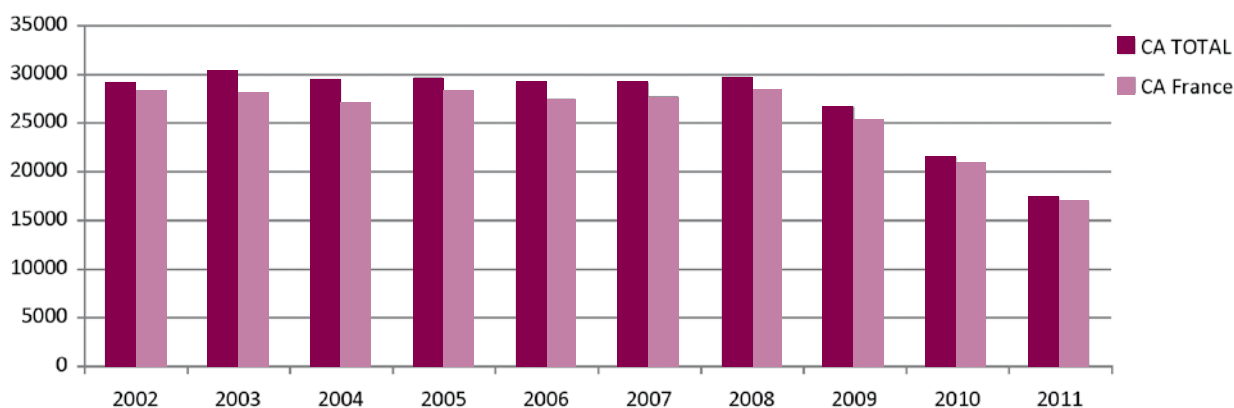
ANNEXE VI

COURS DE BOURSE DE L'ACTION HENRI MAIRE de septembre à mars



ANNEXE VII

CHIFFRES D'AFFAIRES DE LA SA HENRI MAIRE (en milliers d'euros)



Modification du périmètre depuis 2011: cession de La Finette

Activité du Groupe HENRI MAIRE

La société et ses filiales constituent un groupe vitivinicole qui récolte, élève et distribue des vins majoritairement issus du vignoble jurassien. La baisse de la masse salariale a toutefois été moins marquée que lors des exercices précédents, car la Société s'est aussi dotée des compétences nécessaires à son redéploiement commercial et au succès de sa politique qualitative.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31.12.2011	31.12.2010
Ecarts d'acquisition nets	3.1	52	232
Immobilisations incorporelles nettes	3.1	602	164
Actifs biologiques	3.2	3 444	4 290
Immobilisations corporelles nettes	3.1	2 051	1 870
Autres actifs financiers non courants		119	156
Impôts différés actifs	5.2	149	340
Total actifs non-courants		6 417	7 052
Stocks et encours	3.3	12 053	13 238
Clients et comptes rattachés	3.4	1 854	2 330
Autres actifs courants	3.4	952	762
Actifs financiers courants		0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.5	743	2 359
Total actifs courants		15 602	18 689
Total actifs		22 019	25 741

		31.12.2011	31.12.2010
PASSIF			
(en milliers d'euros)	Notes		
Capital	4.1	9 760	9 760
Primes liées au capital		0	4 713
Réserves consolidées		249	2 338
Résultat net part du groupe		-3 582	- 6 793
Capitaux propres part du groupe		6 427	10 018
Intérêts minoritaires		0	3
Capitaux propres de l'ensemble		6 427	10 021
Dettes financières non courantes	4.3	8 080	7 314
Provisions et autres passifs non courants	4.2	964	1 242
Impôts différés passifs	5.2	149	388
Total passifs non-courants		9 193	8 944
Provisions courantes	4.5	493	341
Fournisseurs		1 455	2 096
Autres passifs courants	4.4	3 652	3 473
Autres passifs financiers courants	4.3	799	866
Total passifs courants		6 399	6 776
Total capitaux propres et passifs		22 019	25 741

2. ETAT DE RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2011	31.12.2010
Ventes de marchandises		17 078	20 592
Autres produits de l'activité		878	821
Produits des activités ordinaires		17 956	21 413
Coût des marchandises vendues		-2 805	-4 911
Marge commerciale		15 151	16 502
Charges de personnel	5.1.1	-10 713	-11 432
Autres charges et produits opérationnels courants		-3 933	-4 163
Impôts et taxes		-1 303	-1 318
Résultat opérationnel courant avant amortissement et provisions		-798	-411
Charges nettes liées aux amortissements et provisions		-607	-630
Résultat opérationnel courant		-1 405	-1 041
Autres charges et produits opérationnels non courants	5.1.2	-2 038	-2 668
Variation de la juste valeur des actifs biologiques	3.2	221	- 4 177
Résultat opérationnel		- 3 222	-7 886
Coût de l'endettement net		-358	-338
Résultat des activités avant impôts		-3 580	-8 224
Impôts sur les bénéfices	5.2	-2	1 417
Résultat net de l'ensemble consolidé		-3 582	-6 807
Dont part revenant aux minoritaires		0	-14
Dont Résultat Net Part du Groupe		-3 582	-6 793
Résultat net par action (en euro)		-0.62	-1.18

3. ETAT DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Résultat net de l'ensemble consolidé	-3 582	-6 807
Ecart de conversion	0	-2
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	-2
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-3 582	-6 809
Dont part du groupe	-3 582	-6 795
Dont part revenant aux minoritaires	0	-14

4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital Social	Primes Liées au capital	Réserves Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux Propres
Au 31 décembre 2009	7 880		501	8 381	117	8 498
Variation de capital	1 880	4 713	1 825	8 418	2	8 420
Ecart de conversion			-2	-2		-2
Résultat net de l'exercice			-6 793	-6 793	-14	-6 807
Variation de périmètre			14	14	-102	-88
Variation de % d'intérêts						
Au 31 décembre 2010	9 760	4 713	-4 455	10 018	3	10 021
Variation de capital		-4 713	4 713			
Dividendes versés						
Ecart de conversion						
Résultat net de l'exercice			-3 582	-3 582		-3 582
Variation de périmètre					-3	-3
Variation de % d'intérêts			-9	-9		-9
Au 31 décembre 2010	9 760		-3 333	6 427	0	6 427

5. TABLEAU DE VARIATION DE LA TRESORERIE CONSOLIDEE

en milliers d'euros	31.12.2011	31.12.2010
Résultat net de la période part du groupe	-3 582	-6 793
part des minoritaires	0	-14
Charges nettes liées aux amortissements et provisions	454	384
Variations des impôts différés	-48	-1 417
Plus ou moins values nettes sur cessions d'actifs non courants	-862	-154
Variation de la juste valeur des actifs biologiques	-221	4 177
Capacité d'autofinancement (Note 1)	-4 259	-3 817
Variation du besoin en fonds de roulement	1 064	3 392
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-3 195	-425
Acquisitions d'immobilisations corporelles ou incorporelles	-1 434	-437
Produits de cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et autres actifs non courants	2 388	19
Incidence des variations de périmètre	0	-2
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	954	-420
Dividendes versés		
Augmentation de capital		8 420
Variation des passifs financiers	634	5 314
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	634	13 734
Variation de la trésorerie nette	-1 607	12 889
Trésorerie à l'ouverture	2 350	-10 539
Trésorerie à la clôture	743	2 350
Détail de la trésorerie nette	31.12.2011	31.12.2010
Trésorerie et équivalents de trésorerie	743	2 359
Soldes créditeurs de banques et crédits de trésorerie court-terme		-9
Total	743	2 350

Note 1 : Au 31 décembre 2011, hors incidence des coûts de restructuration engagés sur l'exercice pour un montant de 1 022 k€ et hors pertes et dépréciations constatées sur les stocks de vins pour une valeur de 1 910 k€, la capacité d'autofinancement générée par l'activité est négative de 1 327 k€.

Sur l'exercice 2010, hors incidence des coûts de restructuration et hors dépréciation des stocks, la capacité d'autofinancement générée par l'activité était négative de 995 k€.

Commentaires sur la variation de trésorerie consolidée

Le tableau de variation de la trésorerie consolidée détaille les principaux flux financiers de l'exercice 2011.

Hors incidence des coûts de restructuration engagés sur l'exercice pour un montant de 1 022 k€ et hors pertes comptabilisés sur les vins détruits ou écoulés en distillerie et dépréciations constatées sur les stocks de vins pour un montant de 1 910 k€ résultant de la mise en place d'une nouvelle politique tant en matière de qualité des gammes de produits commercialisés que sur le plan de la gestion quantitative des stocks de vins, la capacité d'autofinancement générée par l'activité est négative de 1 327 k€, soit une contraction de

332 k€ par rapport à la capacité d'autofinancement dégagée par l'activité au 31 décembre 2010.

Cette détérioration de la capacité d'autofinancement est cependant compensée pour partie par la variation positive du BFR liée à l'activité qui est positive de 1 064 k€. Cette variation de BFR est expliquée à hauteur de 1 910 k€ par la variation des dépréciations et pertes sur stocks de vins mentionnées ci-dessus. La variation du BFR normatif (hors dépréciations de stocks) a donc été négative de 846 k€ au 31 décembre 2011.

L'incidence détaillée de la variation du BFR liée à l'activité est la suivante :

en milliers d'euros	31.12.2011	31.12.2010
Incidence de la variation des stocks bruts	-856	721
Incidence des pertes et dépréciations de stocks à caractère exceptionnel	1 910	2 788
Incidence de la variation des clients et autres créances nets	360	825
Incidence de la variation des fournisseurs et autres créditeurs	-350	-942
Total	1 064	3 392

Les principaux facteurs de cette réduction sont issus de la variation des provisions pour dépréciation de stocks en raison de la mise en place d'une nouvelle politique tant en matière de qualité des gammes de produits commercialisés que sur le plan de la gestion quantitative des stocks de vins. Ainsi, une dépréciation des stocks de vins en fonction de leurs perspectives d'écoulement pour les millésimes les plus anciens, d'un montant de 645 k€, a été comptabilisée sur l'exercice clos le 31 décembre 2011. Des pertes sur des vins détruits ou écoulés en distillerie, pour un montant de 1 265 k€, ont également été enregistrées sur l'exercice 2011.

Au total, la variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation est négative à hauteur de 3 195 k€, soit une diminution de 2 770 k€ par rapport aux 425 k€ enregistrés en 2010.

Les investissements opérationnels du Groupe se sont élevés à 1.434 k€, contre 437 k€ en 2010, dans le cadre du plan de redéveloppement de l'activité. Ils ont concerné les vignes (replantation et acquisition de matériel agricole), le chai (acquisition de matériel de cuverie) et le commerce (fichiers

clients).

Nets des cessions d'actifs qui ont été menées sur l'exercice, ils représentent sur l'exercice un gain net de trésorerie de 954 k€. Ce montant reflète notamment les cessions de plantations de vignes effectuées par le Groupe qui ont généré une plus-value globale de 1 086 k€.

La variation de la trésorerie issue des opérations de financement est positive de 634 k€. Cette évolution reflète les effets du plan de restructuration de la dette financière du Groupe conclu en juillet 2010 et les apports en compte-courant réalisés au cours de l'exercice 2011 par l'actionnaire principal.

Le solde de ces opérations d'exploitation, d'investissement et de financement, se traduit par une variation négative de la trésorerie de 1 607 k€ principalement issue de la détérioration de la trésorerie issue des opérations d'exploitation.

À l'issue des opérations de l'année 2011, la trésorerie nette s'élève à 743 k€.

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés annuels du Groupe HENRI MAIRE pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 comprennent la Société HENRI MAIRE et ses filiales (l'ensemble désigné comme le Groupe).

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes consolidés qui ont été établis par le Conseil d'Administration de la société mère, société anonyme de droit français domiciliée à Boichailles – 39600 ARBOIS.

La société Henri MAIRE est cotée sur Euronext, compartiment C.

Les comptes consolidés du Groupe HENRI MAIRE ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 12 mars 2012.

1. COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE ET L'ORGANISATION DU GROUPE HENRI MAIRE

Fin mai 2010, la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT a pris le contrôle de la société HENRI MAIRE par l'acquisition du bloc majoritaire détenu jusqu'alors par les actionnaires historiques d'HENRI MAIRE SA.

Depuis cette date, une nouvelle organisation a été mise en place au sein de la société HENRI MAIRE et un plan de développement a été lancé.

Faits marquants de l'exercice 2011.

Ce plan de développement s'est accompagné d'une restructuration opérationnelle du Groupe qui s'est poursuivie sur l'exercice 2011.

Ces actions ont concerné principalement :

- la poursuite du chantier de redéveloppement de la vente à domicile,
- des modifications de la Direction du Groupe,
- une adaptation des effectifs productifs et indirects,
- la mise en place d'une nouvelle politique tant en matière de qualité des gammes de produits commercialisés que sur le plan de la gestion quantitative des stocks de vins.

L'ensemble de ces mesures et des décisions qui y sont associées se sont poursuivies sur l'exercice 2011 et ont occasionné des coûts de restructuration dont l'impact global net sur le résultat opérationnel du Groupe est une charge de 2 931 k€.

Sur le plan de la situation financière du Groupe, l'aboutissement favorable des négociations avec les organismes bancaires avait permis la signature, en juillet 2010, d'un protocole d'accord prévoyant une restructuration de l'endettement du Groupe sous la forme d'abandons de créances, assortis de clauses de retour à meilleure fortune, consentis par les organismes bancaires et par la consolidation d'une partie de leur dette échue en crédit moyen et long terme, afin d'assurer la poursuite d'activité du Groupe.

Au cours du 1^{er} semestre 2011, afin de consolider le besoin en fonds de roulement du Groupe, le plan de restructuration de la dette financière a été aménagé et un avenant à ce protocole d'accord a été signé le 10 juin 2011.

A cette occasion, les établissements bancaires ont accepté

un report du remboursement du capital des emprunts de la société HENRI MAIRE. Ainsi, le montant de la dette bancaire restructurée du groupe HENRI MAIRE s'élève à 7 148 k€ au 31 décembre 2011. Un des établissements a cédé à HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT la créance de 420 k€ qu'il détenait sur la société.

Parallèlement, HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT a apporté 700 k€ de financement complémentaire ce qui, compte tenu de la dette de 420 k€ mentionnée ci-dessus, porte son compte courant au 31 décembre 2011 à 1 250 k€. Il est bloqué jusqu'en janvier 2015 (se reporter aux commentaires ci-après).

Sur le plan des activités opérationnelles, la conclusion de cet avenant n°1 a permis également d'accompagner le financement du Groupe par des cessions d'actifs. Ainsi, le Groupe a cédé fin juin 2011 son activité de restauration ainsi que l'ensemble des actifs associés. Ces cessions d'actifs ont également concerné des parcelles de vignes et des bâtiments qui n'étaient plus utiles à l'exploitation du Groupe. L'impact de ces cessions d'actifs sur le résultat opérationnel du Groupe est positive de 1 367 k€, la totalité de ce produit ayant été encaissé sur l'exercice.

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice 2011.

Afin de financer la fin du plan de redressement du Groupe et d'accompagner la reprise de son activité prévue sur l'exercice 2012 en lui apportant les ressources complémentaires pour financer son besoin en fonds de roulement et réaliser les investissements nécessaires dans le cadre de ce développement prévisionnel des ventes, un nouvel avenant au protocole d'accord de juillet 2010 a été signé le 21 février 2012.

Ce nouvel accord prévoit de nouveaux apports de financement de la part de l'actionnaire principal et une restructuration de l'endettement du Groupe sous la forme d'abandons de créances, assortis de clauses de retour à meilleure fortune, consentis par les organismes bancaires et par un réaménagement des conditions du remboursement en capital des soldes des crédits bancaires.

Les principales modalités de cette nouvelle restructuration financière reprises dans cet avenant n°2 sont les suivantes :

- des abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune représentant un montant de 2 000 k€ consentis par les organismes bancaires. Les éventuels effets de ces clauses de

retour à meilleure fortune trouveraient à s'appliquer en cas de cession par l'actionnaire principal avant le 31 décembre 2017 du contrôle de la société HENRI MAIRE, cette clause étant en tout état de cause plafonnée à un montant de 460 k€. Ainsi à l'issue de ces opérations la dette bancaire résiduelle s'élèvera à 5 148 k€ et sera classée en totalité dans la catégorie des passifs financiers non courants ;

- un réaménagement des modalités de remboursement de la dette bancaire résiduelle se traduisant par la mise en place d'une franchise d'amortissement débutant rétroactivement le 5 janvier 2012 et fixée au 5 janvier 2015 pour les crédits amortissables et au 31 décembre 2018 pour les crédits de vieillissements résiduels. Environ 1 350 k€ de crédits auront une échéance fixée à décembre 2018 et ne seront pas **amortissables**. Le solde, soit 3 800 k€, aura une échéance fixée en juillet 2020 ou en juin 2021, et sera amortissable à partir du 1er janvier 2015.

- l'engagement de l'actionnaire principal, la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT, d'apporter en numéraire une somme de 2 250 k€, portant ainsi son avance en compte-courant à 3 500 k€, ce dernier étant bloqué jusqu'au 5 janvier 2015 ;

- un aménagement des conditions dans lesquelles le groupe HENRI MAIRE pourrait céder des actifs, les produits de ces cessions éventuelles devant être par ailleurs réinvestis dans

le Groupe. A ce titre, une cession de terres agricoles non convertibles en parcelles de vignes est en cours de réalisation pour un montant estimé à 120 k€ environ.

Cet accord a été conclu sous la réalisation de certaines conditions suspensives dont la confirmation par le Groupe que les redressements consécutifs à des litiges avec certaines administrations n'excèdent pas les sommes actuellement comptabilisées dans les comptes du Groupe au **31 décembre 2011** et que des accords de financement soient obtenus auprès de certains organismes financiers en vue de la mise en place de financements complémentaires pour accompagner la reprise d'activité prévue en 2012.

Ainsi, les comptes consolidés du 31 décembre 2011 ont été établis par référence à cet environnement en se fondant sur une hypothèse de continuité d'exploitation, en prenant en considération d'une part le plan de réduction de coût mis en place, le plan d'aménagement de la **restructuration de la dette** bancaire du Groupe et les apports en numéraires effectués par l'actionnaire principal, et d'autre part, la reprise progressive de l'activité prévue à compter de l'exercice 2012.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés annuels du Groupe HENRI MAIRE sont établis conformément au référentiel publié par l'IASB et au référentiel IFRS adopté par l'Union européenne.

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne à la date de clôture. Ces normes comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et IAS (International Accounting Standards) ainsi que les IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) les interprétations d'application obligatoire à la date de clôture. Ces normes et interprétations sont appliquées de façon constante sur les exercices présentés.

2.1.1 Evolution du référentiel comptable en 2011.

Normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire en 2011

Les nouvelles normes, amendements et interprétations qui s'appliquent au Groupe HENRI MAIRE depuis le 1er janvier 2011 se limitent à l'amendement d'IAS 24 sur les opérations avec les parties liées.

L'application de ce texte n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe en 2011.

Normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire postérieurement à 2011

Les normes, amendements et interprétations qui s'appliqueront au Groupe HENRI MAIRE à compter du 1er janvier 2012, n'ont pas donné lieu à application anticipée en 2011 ; il s'agit de :

- l'amendement d'IAS 1 sur la présentation des gains et pertes enregistrés en capitaux propres ;

- l'amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir en cas de changement de méthode d'évaluation des actifs financiers. L'application de ces textes en 2012 n'aura pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

Les normes applicables à compter du 1er janvier 2013 (sous réserve d'adoption par l'Union européenne), sont les suivantes :

- les normes IFRS 10, IFRS11 et IFRS 12 sur la consolidation, redéfinissant la notion de contrôle exercé sur une entité, supprimant la possibilité d'utiliser l'intégration proportionnelle pour la consolidation des entités sous contrôle conjoint, seule la méthode de consolidation par mise en équivalence étant admise, et complétant les informations requises dans l'annexe aux comptes consolidés.

L'application de ces textes en 2013 n'aura pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe car aucune entité n'est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

- les amendements de la norme IAS 19 relative aux engagements en matière d'avantages au personnel,

L'impact sur les comptes du Groupe ne devrait pas être significatif.

2.1.2 Première adoption des IFRS

Les premiers comptes établis par le Groupe en conformité avec les normes IFRS l'ont été au 31 décembre 2005 avec une date de transition au 1er janvier 2004.

Pour rappel, le bilan d'ouverture au 1er janvier 2004 et les comptes 2004 ont été retraités conformément aux normes IAS/IFRS applicables au 31 décembre 2005, telles qu'elles ont été publiées par l'IASB et adoptées dans l'Union Européenne.

Pour l'établissement de son bilan d'ouverture, le Groupe s'était conformé aux dispositions de la norme IFRS 1 qui traite de la première application des normes internationales et des exceptions au principe d'application rétrospective de l'ensemble des normes IFRS.

Dans ce contexte, le Groupe avait retenu les options suivantes quant au retraitement rétrospectif des actifs et des passifs selon les normes IFRS:

- Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004 n'ont pas fait l'objet de retraitements rétrospectifs,
- Les écarts actuariels sur engagements de retraite ont été constatés en contrepartie des capitaux propres pour leur montant cumulé au 1er janvier 2004.
- Les normes IAS 32 et IAS 39 ont été appliquées à compter du 1er janvier 2005.
- La méthode du coût historique a été maintenue pour l'ensemble des actifs, à l'exception des actifs biologiques qui ont été comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente selon les principes de la norme IAS 41.

2.2 BASES D'ÉVALUATION, JUGEMENTS ET UTILISATION D'ESTIMATIONS

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs biologiques et des dettes financières qui sont comptabilisés selon la convention de la juste valeur.

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains soldes du bilan et du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations.

Les estimations et hypothèses significatives réalisés par la société pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- L'évaluation des engagements de retraite (note 2.7.11) ;
- La valorisation des actifs biologiques (note 2.7.5) ;
- Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition (note 2.7.4) ;
- Les provisions pour dépréciation des stocks (note 2.7.7) et des créances clients (note 2.7.8) ;
- Les dettes financières renégociées (note 2.7.13).

En raison de la mise en place au cours de l'exercice 2011 d'une nouvelle politique tant en matière de qualité des gammes de produits commercialisés que sur le plan de la gestion quantitative des stocks de vins, le Groupe a été conduit à réviser les estimations retenues pour l'évaluation et la détermination des provisions pour dépréciation de stocks. Les modalités de ces changements d'hypothèses sont exposées dans les notes de l'annexe pour les postes concernés.

Par ailleurs, la dette bancaire du Groupe est enregistrée aux conditions de marché, sur la base d'un taux d'intérêt estimé compte tenu du profil de risque du Groupe au moment de la renégociation. Le taux d'intérêt effectif de la dette a été déterminé

par référence aux conditions du nouvel avenant signé le 21 février 2012.

Cependant, compte tenu du plan de développement et de réorganisation mis en place au sein du Groupe, ces hypothèses, estimations ou appréciations établies sur la base d'informations ou de situations existant à la date d'établissement des comptes, peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

2.3 METHODES DE CONSOLIDATION

Les entités dans lesquelles HENRI MAIRE SA exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif, en droit ou en fait, sont consolidées par intégration globale. Le contrôle existe lorsque HENRI MAIRE SA a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les sociétés sous contrôle conjoint sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Le Groupe ne consolide pas de sociétés selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Le Groupe ne consolide pas de sociétés selon la méthode de mise en équivalence.

Les états financiers des entités contrôlées sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu et jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Toutes les transactions et positions internes sont éliminées en consolidation en totalité pour les sociétés consolidées par intégration globale.

2.4 HARMONISATION DES METHODES COMPTABLES

Les états financiers des filiales sont établis sur la même période comptable que celle de la société mère.

Les règles et méthodes identiques sont appliquées pour toutes les sociétés du Groupe dont la comptabilité est exclusivement tenue dans un service centralisé de la société mère.

2.5 METHODES DE CONVERSION

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les dettes et créances en devises sont converties au cours de clôture. Les pertes et profits résultent de la conversion des soldes concernés au cours en vigueur au 31 décembre 2011.

La conversion en euros des actifs et passifs des sociétés étrangères hors zone euro est effectuée au cours de clôture en vigueur à la date du bilan, et la conversion des comptes de résultat est effectuée sur la base d'un cours moyen de la période. L'écart de conversion qui en résulte est porté directement en capitaux propres en « Ecarts de conversion » et n'est repris en résultat qu'au moment de la cession de la filiale.

Le Groupe ne contrôle plus de filiale hors zone Euro depuis la fin de l'exercice 2010

2.6 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

SOCIETE	TYPE SOCIALE	SIEGE SOCIAL N°Siren	ACTIVITE	% INTERET	% CONTR' LE	METHODE CONSO
HENRI MAIRE	SA	Arbois 625580279	Commerce vins	100,00	100,00	IG
DOMAINES HENRI MAIRE	SCV	Arbois 778539430	Exploitation vignes	100,00	100,00	IG
DOMAINE DE MONTFORT	SCV	Arbois 382708279	Gestion de patrimoine viticole	100,00	100,00	IG
DOMAINE BREGAND	SCV	Arbois 439455304	Exploitation vignes bio	100,00	100,00	IG
PIROU	SARL	Arbois 317962942	Commerce vins	100,00	100,00	IG
GEVIN	SARL	Paris 626580120	Commerce vins	100,00	100,00	IG
DHERBEY	SARL	Arbois 762202202	Commerce vins	100,00	100,00	IG
TISSOT	SARL	Voiteur 312480064	Commerce vins	100,00	100,00	IG
HENRI MAIRE	GmbH	Kehl (RFA)	Commerce vins	100,00	100,00	IG

SCV : Société civile viticole,

IG : méthode d'intégration globale

Les principales variations du périmètre de consolidation concernent :

- la société FINETTE qui a fait l'objet d'une opération de transmission universelle de patrimoine au sein de la société HENRI MAIRE après avoir cédé son activité de restauration (se référer à la note sur les faits marquants de l'exercice 2011). Les produits et charges de l'activité restauration jusqu'à la date de cession de celle-ci ont été repris selon leur nature dans les postes concernés.

Les variations de % d'intérêts constatées sur certaines filiales n'ont pas eu d'incidence significative sur l'exercice.

2.7 METHODES COMPTABLES SPECIFIQUES

2.7.1 Ecarts d'acquisition (Goodwill)

Lors de l'acquisition de titres de sociétés, le coût d'acquisition des titres est affecté aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis évalués à leur juste valeur conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 Révisée. L'écart résiduel constaté entre le coût d'acquisition et la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs représente l'écart d'acquisition. Il est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Ecarts d'acquisition ». Si cet écart est négatif (Badwill), il est inscrit immédiatement en résultat.

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés à leur coût initial diminué, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur, conformément à IFRS 3 Révisée et IAS 36, « Dépréciation d'actifs ».

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et ils font l'objet de tests de dépréciation réalisés annuellement ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur identifiés.

Au 31 décembre 2011, ce poste est constitué par les fonds de commerce historiques exploités par le groupe (52 k€).

Suite à la cession du fonds de commerce de l'activité de restauration, l'écart d'acquisition lié à la prise de contrôle de la société LA FINETTE qui exploitait ce fonds a été totalement déprécié au 31 décembre 2011 pour un montant de 180 k€.

2.7.2 Autres immobilisations incorporelles

Un actif incorporel est un élément non monétaire sans substance physique qui doit être à la fois identifiable, et contrôlé par l'entreprise du fait d'événements passés et porteurs d'avantages économiques futurs. Un actif incorporel est identifiable s'il est séparable de l'entité acquise ou s'il résulte de droits légaux ou contractuels.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou au coût de production. Ayant une durée d'utilité déterminable, elles sont amorties linéairement sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue.

Les coûts d'acquisition ou de développement de fichiers clientèle engagés depuis le 1er janvier 2010 sont immobilisés.

Ainsi, les immobilisations incorporelles du Groupe sont constituées essentiellement de logiciels informatiques et des fichiers clientèle comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production, diminué des amortissements et dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition. Les logiciels informatiques sont amortis sur une durée d'un an et les fichiers clientèle sur une durée de trois ans.

2.7.3 Immobilisations corporelles (hors actifs biologiques)

Les immobilisations corporelles (hors actifs biologiques) du groupe HENRI MAIRE correspondent essentiellement aux constructions, matériels et installations destinés à l'activité de production, d'élevage et de distribution des vins issus du vignoble exploité par le Groupe.

La valeur brute des immobilisations corporelles à l'exception des actifs biologiques est constituée de leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont ainsi évaluées à leur coût, diminué des amortissements et des pertes de valeurs constatées depuis leur date d'acquisition.

Le Groupe applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles.

La durée d'amortissement correspond à la durée d'utilisation des actifs immobilisés. Cette durée d'utilisation fait l'objet d'une revue lors de chaque arrêté. Le groupe n'a pas retenu

de valeur résiduelle à l'échéance.

Les durées d'utilité estimées par le Groupe pour les immobilisations corporelles et leurs composants sont les suivantes :

Nature des immobilisations et des composants	Durée d'utilité estimée
Gros œuvre des bâtiments	30 ans
Second œuvre des bâtiments industriels	15 ans
Second œuvre des bâtiments administratifs	10 ans
Étanchéité (toitures et bardages) des bâtiments industriels	15 ans
Étanchéité (toitures et bardages) des bâtiments administratifs	10 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Matériel et outillage	5 à 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de bureau	5 ans

Le mode linéaire a été retenu comme mode d'amortissement. Dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît ou dans l'hypothèse où des circonstances laissent à penser qu'une immobilisation corporelle a pu se déprécier au point de ne plus avoir une valeur au moins égale à la valeur nette inscrite au bilan, un test de dépréciation sera effectué spécifiquement.

2.7.4 Modalités de réalisation des tests de dépréciation des actifs immobilisés

Conformément à la norme IAS 36, des tests de perte de valeur sont réalisés pour les actifs immobilisés corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît ou lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue et au moins une fois par an pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, notamment les écarts d'acquisition.

Une dépréciation de l'actif est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation devient inférieure à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'une immobilisation correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée, à partir des flux de trésorerie actualisés, en se fondant sur des données économiques caractéristiques de l'activité concernée (chiffre d'affaires hors taxes France et export, marge brute et résultat d'exploitation) de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) ou du regroupement d'UGT à laquelle se rattache l'immobilisation testée.

Les UGT correspondent à des regroupements d'actifs générant des flux de trésorerie indépendant des flux générés par les autres UGT. Compte tenu de la structure et de l'organisation du Groupe, les actifs corporels et incorporels, ont été affectés à la principale activité du Groupe de production et de distribution de vins (ventes aux particuliers et en grande distribution).

Suite à la cession du fonds de commerce de l'activité de restauration, l'écart d'acquisition correspondant a été totalement déprécié au 31 décembre 2011 pour un montant de 180 k€. La juste valeur correspond au prix de cession qui pourrait être

obtenu par le Groupe dans le cadre d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché, diminuée des coûts de sortie.

Suite à la cession du fonds de commerce de l'activité de restauration, l'écart d'acquisition lié à la prise de contrôle de la société LA FINETTE qui exploitait ce fonds a été totalement déprécié au 31 décembre 2011 pour un montant de 180 k€.

2.7.5 Actifs biologiques

La norme IAS 41 préconise l'évaluation des actifs biologiques immobilisés lors de leur comptabilisation initiale et à chaque date de clôture, selon la méthode de la juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente, sauf lorsque la juste valeur ne peut être mesurée de manière fiable.

La norme précise également que si un marché actif existe pour des actifs biologiques, le prix de cotation sur ce marché doit servir de base pour déterminer la juste valeur des actifs biologiques.

En l'absence de marché actif organisé, l'entreprise peut retenir une autre méthode d'évaluation en se fondant notamment sur des valeurs de transactions récentes.

Conformément à cette norme, les vignobles (terres et vignes) exploités par le groupe directement en qualité de propriétaire ou indirectement en vertu d'un bail rural ont été valorisés à leur juste valeur.

Celle-ci a été déterminée à partir de la valeur de marché publiée chaque année par la FNSAFER (fédération nationale des SAFER) en fonction des différentes appellations contrôlées. Cet organisme fournit la valeur de la terre et une fourchette minimum et maximum.

Ainsi, pour chaque appellation (Arbois, Côte du Jura, Château-Chalon, Etoile) la moyenne sur 5 ans a été calculée à partir des données ci-dessus tant pour la valeur de la terre que pour la valeur des vignobles minimum et maximum en appliquant un abattement sur les dites valeurs de 50 % pour l'appellation Arbois et de 10 % pour les autres appellations.

De plus, pour tenir compte du cycle de la vie d'un vignoble, la valeur de chaque parcelle est calculée en fonction de son âge :

période	Phase de la vigne	valorisation
De l'an 0 à l'an 4	Préparation et plantation	Valeur de la terre
De l'an 5 à l'an 24	Exploitation et maturation de la vigne	Croissance linéaire de la valeur minimale à la valeur maximale
De l'an 25 à l'an 50	Exploitation et vieillissement de la vigne	Décroissance linéaire de la valeur maximale à la valeur minimale

Les hypothèses retenues pour la détermination de la juste valeur des vignobles exploités par le Groupe avaient été révisées au 31 décembre 2010 en appliquant des coefficients d'abattement aux valeurs moyennes retenues pour valoriser le vignoble selon la méthode décrite ci-dessus.

Ces hypothèses ont été reconduites en 2011. Ainsi la juste valeur des actifs biologiques a été déterminée selon les mêmes principes que ceux appliqués en 2010.

Conformément aux normes IAS 1 et IAS 41, le groupe présente séparément dans le corps de son bilan la valeur comptable de ses actifs biologiques.

La variation de la juste valeur des actifs biologiques est identifiée et présentée sur une ligne distincte du compte de résultat. Dans le cadre de la consolidation de la situation financière du groupe, des cessions d'actifs opérationnels portant notamment sur des parcelles de vignes ont été réalisées sur l'exercice (se référer à la note sur les faits marquants de l'exercice 2011). Ces opérations, ont une incidence directe sur la superficie des actifs biologiques inscrits à l'actif du bilan. En conséquence, pour une meilleure appréciation de la variation de la juste valeur des actifs biologiques sur l'exercice 2011, le résultat de cession des parcelles de vignes est présenté sur la même ligne du compte de résultat que celle faisant apparaître la variation de la juste valeur déterminée selon les principes développés ci-dessus, soit une incidence nette positive globale de 221 k€ au 31 décembre 2011.

2.7.6 Actifs financiers non courants

Les titres de participation des sociétés non consolidées sont valorisés à leur juste valeur. S'agissant de sociétés non cotées et de participations très minoritaires, leur coût d'acquisition a été assimilé à leur juste valeur.

Les dépôts de garantie et loyers d'avance et autres créances à plus d'un an ont été conservés à leur valeur nominale, leur actualisation étant parfaitement négligeable.

Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation annuellement et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'intervenir.

2.7.7 Stocks et en-cours

Selon la norme IAS 41, la production agricole récoltée à partir des actifs biologiques doit être évaluée à sa juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente au moment de la récolte.

La norme ne fait pas de distinction entre les entreprises qui vendent leur récolte en l'état et celles qui incorporent cette récolte à leur propre production.

En conséquence les stocks de vins sont valorisés selon les principes suivants :

- Les raisins sont incorporés au coût de production des stocks à leur juste valeur à la date de récolte conformément à la norme IAS 41; cette juste valeur des raisins est estimée par référence à un prix de marché sur le secteur. Ainsi les raisins sont valorisés à leur valeur de transaction respective selon la nature de leur provenance (apports extérieurs ou vins produits par le Groupe) et en fonction des catégories de produits qui découlent de la récolte,

- Le processus de production du vin, à partir de ces raisins est ensuite valorisé à son coût conformément à la norme IAS 2; en application de la norme IAS 2, ce coût doit comprendre tous les coûts d'achats, les coûts de transformation et les autres coûts encourus pour amener les stocks sur le lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent. Ainsi, les stocks sont valorisés au coût moyen pondéré. Les frais de cave sont incorporés au coût de revient. Les frais financiers sont exclus de la valorisation.

Compte tenu du processus de vieillissement nécessaire aux différentes catégories de vins produits par le Groupe, la durée de détention de ces stocks est le plus souvent supérieure à un an. Ces stocks restent classés en actifs courants selon l'usage de la profession.

La norme IAS 23 amendée sur la capitalisation des coûts d'emprunt, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009, n'a pas modifié le calcul du coût de revient des stocks des activités Vins et Spiritueux, les biens produits "en grande quantité de manière répétitive" n'entrant pas dans son champ d'application.

Pour les stocks des autres approvisionnements, ils sont valorisés au coût moyen pondéré intégrant l'ensemble des coûts d'achat et des coûts d'approvisionnement diminués de l'ensemble des avantages obtenus des fournisseurs.

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette réalisation. Une provision pour dépréciation est constatée pour les stocks dont la valeur vénale est inférieure à leur valeur comptable.

En raison de la mise en place d'une nouvelle politique tant en matière de qualité des gammes de produits commercialisés que sur le plan de la gestion quantitative des stocks de vins, cette valeur de réalisation a été déterminée en prenant en considération d'une part la qualité des produits concernés et d'autre part les perspectives d'écoulement des stocks de vins les plus anciens, en appliquant pour chaque millésime en stock un taux progressif de décote à compter de la quatrième année suivant celle de la récolte.

Ainsi, une dépréciation sur les stocks de vins rouges pour les millésimes antérieurs à 2008, d'un montant de 645 k€, intégrant une dépréciation à caractère exceptionnel sur un millésime particulier pour une valeur de 457 k€, a été comptabilisée sur l'exercice 2011.

Des dépréciations établies en fonction de la qualité des produits concernés et des pertes constatées suite à la destruction ou l'écoulement en distillerie de certains stocks de vins ont également été comptabilisées pour un montant global de 1 264 k€ au 31 décembre 2011.

Le montant global des dépréciations et pertes sur stocks comptabilisées au 31 décembre 2011 s'élève à 1 910 k€.

2.7.8 Créances clients

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

Pour les créances clients FRANCE, la provision constituée prend en compte les risques de non-recouvrement sur l'ensemble des ventes réalisées. Elle est calculée en fonction de l'antériorité des créances.

Pour les créances nées au cours de l'exercice, la provision est déterminée statistiquement en fonction des pertes constatées lors des exercices précédents.

Pour les créances clients EXPORT, les provisions sont établies de façon individualisées dès que des difficultés de recouvrement apparaissent.

2.7.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent essentiellement des liquidités en comptes courants bancaires, elles sont évaluées à leur valeur de marché.

Les découverts sont exclus de la notion de « trésorerie et équivalents de trésorerie » et sont comptabilisés en tant que

dettes financières courantes.

2.7.10 Actions propres

Conformément à la norme IAS 32, toutes les actions propres détenues par le groupe Henri MAIRE sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Aucun gain ou aucune perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de la cession, de la dépréciation ou de l'annulation de ces actions propres.

2.7.11 Provisions et autres passifs non courants

Ils sont constitués des engagements de retraite et des dettes d'exploitation à plus d'un an.

Provision pour engagements de retraite

Les engagements de retraite font l'objet d'une provision inscrite en « Provisions et autres passifs non courants ». Cette provision est égale à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils pourront prétendre lors de leur départ à la retraite après déduction des fonds garantis dans le cadre d'un contrat d'assurance.

La détermination de l'engagement résulte de la méthode des unités de crédit projetées qui prend en compte l'ancienneté, l'espérance de vie et le taux de rotation du personnel ainsi que des hypothèses de revalorisation et d'actualisation, afin de déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Les écarts actuariels ne font pas l'objet d'étalement et sont comptabilisés directement au compte de résultat.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements sont les suivantes :

- Calcul établi en fonction des catégories de personnel : employées, ouvriers, cadres, VRP ;
- Prise en compte des facteurs de rotation des personnels et de mortalité pour chaque collège;
- Age de départ à la retraite à 65 ans à l'initiative du salarié ;
- Taux de progression des salaires de 2 % pour les VRP et 1,5 % pour les autres catégories du personnel (taux identiques à ceux retenus en 2010);
- Taux de charges sociales : 47.2 % pour les cadres, 45.20 % pour les non-cadres et 43.09 % pour les VRP;
- Un taux d'actualisation de 4 % a été retenu en 2011 (taux de 3.33 % en 2010).

Dettes d'exploitation à plus d'un an

Il s'agit de la dette sur les apports des viticulteurs qui ont laissé le soin à la SA Henri MAIRE d'élever leur récolte. Ils sont rémunérés soit en vin, soit en coût actualisé du vieillissement.

2.7.12 Provisions courantes

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation, vis-à-vis d'un tiers, dont il résultera pour le Groupe un décaissement probable dont le montant peut être évalué

de façon fiable. Lorsque la date de réalisation de cette obligation est au-delà d'un an, le montant de la provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat de l'exercice.

2.7.13 Dettes financières

Dans le cadre du plan de restructuration de la dette financière du Groupe évoqué dans la partie relative aux faits marquants de l'exercice, les négociations avec les organismes bancaires avaient permis la signature d'un protocole d'accord en juillet 2010 prévoyant une restructuration de l'endettement du Groupe sous la forme d'abandons de créances, assortis de clauses de retour à meilleure fortune, consentis par les organismes bancaires et par la consolidation d'une partie de leur dette échue en crédit moyen et long terme.

Au cours du 1er semestre 2011, afin de consolider le besoin en fonds de roulement du Groupe, le plan de restructuration de la dette financière a été aménagé et un avenant à ce protocole d'accord a été signé le 10 juin 2011.

A cette occasion, les établissements bancaires ont accepté un report du remboursement du capital des emprunts de la société HENRI MAIRE SA. Ainsi, le montant de la dette bancaire restructurée du groupe HENRI MAIRE s'élève à 7 148 k€ au 31 décembre 2011.

Cette restructuration de la dette bancaire du Groupe a été effectuée avec l'ensemble des établissements bancaires.

S'agissant d'une renégociation globale de la dette du Groupe entraînant une modification substantielle des termes et conditions des contrats initiaux, les dettes financières ayant fait l'objet de cette renégociation ont été évaluées, selon les modalités suivantes :

- La dette bancaire du Groupe, ayant fait l'objet d'un échéancier renégocié pour un montant de 7 148 k€ à 31 décembre 2011, a été enregistrée aux conditions de marché, à sa juste valeur, conformément à la norme IAS 39, sur la base d'un taux d'intérêt estimé compte tenu du profil de risque du Groupe au moment de la renégociation.

Le taux d'intérêt effectif de la dette a été déterminé par référence aux conditions du nouvel avenant signé le 21 février 2012.

Cette analyse a conduit le groupe à retenir un taux d'intérêt effectif de 4.5 % pour le calcul de la juste valeur de la dette correspondant au taux d'intérêt convenu pour les financements ayant fait l'objet d'un échéancier renégocié.

- Les autres données constitutives de la restructuration du passif bancaire n'ont pas fait l'objet de retraitement.

Les dettes abandonnées par les établissements bancaires en 2010 avec clause de retour à meilleure fortune ne présentent pas un caractère significatif (657 k€) et sont liées à la survenance d'événements futurs incertains. En conséquence, ces dettes n'ont pas été évaluées et enregistrées au passif du bilan consolidé au 31 décembre 2011. Ces abandons de créances avaient été comptabilisés en produits opérationnels non courants au 31 décembre 2010.

Le nouvel avenant au protocole d'accord de juillet 2010 signé le 21 février 2012 qui prévoit des apports complémentaires de financement de la part de l'actionnaire principal, une restructuration de l'endettement du Groupe sous la forme de nouveaux abandons de créances, assortis de clauses de retour à meilleure fortune, consentis par les organismes bancaires et un réaménagement des conditions du remboursement en capital des soldes des crédits bancaires, n'a pas été pris en compte pour évaluer la juste valeur et la ventilation de la dette financière au 31 décembre 2011 car il s'agit d'un événement postérieur à la clôture de l'exercice.

Ainsi les dettes financières sont ventilées entre :

- Emprunts et dettes financières long terme (pour la partie des dettes supérieures à 1 an), qui sont classés en passifs non courants ;
- Emprunts et dettes financières court terme et crédits court terme de trésorerie, qui sont classés en passifs courants.

2.7.14 Impôts différés

Les impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition lors de leur comptabilisation initiale. Les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux voté à la date de clôture et applicable à la période de reversement des différences. Les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est voté.

Les impôts différés actifs résultant des déficits fiscaux reportables et des différences temporaires ne sont comptabilisés que si leur utilisation est probable. Cette probabilité est appréciée à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées.

Au 31 décembre 2011, aucun actif d'impôt différé n'a été constaté sur les résultats déficitaires des sociétés du Groupe.

Par ailleurs, le niveau global des impôts différés actifs du Groupe a été limité à hauteur des impôts différés passifs comptabilisés.

2.7.15 Produits des activités ordinaires

Les produits sont essentiellement composés de ventes de produits viticoles livrés à la clientèle. Ils comprennent également des prestations de logistiques assurées par le Groupe.

Sont par ailleurs enregistrés en diminution des produits des activités ordinaires, les avantages commerciaux consentis à la clientèle.

2.7.16 Soldes intermédiaires du compte de résultat

Coût des marchandises vendues

Les variations de stocks sont prises en compte en tant que correction du coût des marchandises vendues ainsi que les frais de transports sur achats et sur ventes.

Résultat opérationnel courant

L'activité principale du Groupe est une activité de production et de ventes de vins. Le résultat opérationnel courant provient de ces activités, qu'il s'agisse d'opérations récurrentes ou non récurrentes, principales ou accessoires.

Autres charges et produits opérationnels non courants

Les éléments non récurrents significatifs, qui, en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme faisant partie des activités et du résultat opérationnel courant du Groupe ont été inclus dans le compte de résultat opérationnel sur la ligne « Autres charges et produits opérationnels non courants ».

Cette ligne comprend en particulier, les résultats des cessions d'actifs, les éventuelles pertes de valeur constatées sur des actifs y compris les écarts d'acquisition relatifs à des participations consolidées, les coûts directement ou indirectement liés au plan de restructuration ou de réorganisation, des frais liés à des litiges, ou de tout autre produit ou charge non courants susceptibles d'affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre.

Variation de la juste valeur des actifs biologiques

Conformément à la norme IAS 41, le profit ou la perte résultant de la variation de la juste valeur des actifs biologiques est inclus dans le résultat net de la période. Cette variation de la juste valeur des vignobles est identifiée et présentée sur une ligne distincte du compte de résultat.

Dans le cadre de la consolidation de la situation financière du groupe, des cessions d'actifs opérationnels portant notamment

sur des parcelles de vignes ont été réalisées sur l'exercice (se référer à la note sur les faits marquants de l'exercice 2011). Ces opérations ont une incidence directe sur la superficie des actifs biologiques inscrits à l'actif du bilan. En conséquence, pour une meilleure appréciation de la variation de la juste valeur des actifs biologiques sur l'exercice 2011, le résultat de cession des parcelles de vignes est présenté sur la même ligne du compte de résultat que celle faisant apparaître la variation de la juste valeur des actifs biologiques à la clôture de l'exercice.

Les subventions publiques liées aux actifs biologiques sont également comptabilisées en tant que revenu, dès lors que les subventions considérées sont libérées et leurs conditions d'attribution sont remplies.

2.7.17 Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8 - secteurs opérationnels, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion internes utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources par les décideurs opérationnels (pour le Groupe, les membres du Directoire).

Le Groupe HENRI MAIRE opère dans un seul secteur : la production et la commercialisation de vins.

Les secteurs présentés par le Groupe reflètent l'organisation choisie par le décideur et l'information sectorielle est ventilée par canal de distribution et par zone géographique.

3. NOTES D'INFORMATION SUR L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE – ACTIF

3.1 ECARTS D'ACQUISITION, IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en milliers d'euros)	31.12.2010	Augmentations	Diminutions	31.12.2011
ECARTS D'ACQUISITION BRUTS (1)	357			357
Pertes de valeurs	125	180		305
ECART D'ACQUISITION NET	232	180		52
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES (2)	245	579	46	778
Amortissements	81	141	46	176
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	164	438	0	602
<i>Terrains</i>	334		13	321
<i>Constructions sur sol propre</i>	7 499	13	599	6 913
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriel</i>	9 907	520	876	9 551
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	3 674	28	343	3 359
IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES TOTALES	21 414	561	1 877	20 144
Amortissements	19 544	245	1 742	18 093
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	1 870	316	135	2 051

(1) L'écart d'acquisition est principalement constitué du Goodwill constaté lors de l'acquisition de la société « LA FINETTE » pour 265 k€. Conformément à la norme IFRS 3 Révisée, cet écart a été déprécié à hauteur de 87 k€ correspondant au déficit fiscal utilisé sur 2005 et 2006 ; suite à la cession du fonds de commerce de l'activité de restauration en 2011, l'écart d'acquisition lié à la prise de contrôle de la société LA FINETTE qui exploitait ce fonds a été totalement déprécié au 31 décembre 2011 pour un montant complémentaire de 180 k€.

(2) Les immobilisations incorporelles du Groupe sont constituées essentiellement de logiciels informatiques et des fichiers clientèle comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production, diminué des amortissements et dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition. Les logiciels informatiques sont amortis sur une durée d'un an et les fichiers clientèle sur une durée de trois ans.

3.2 ACTIFS BIOLOGIQUES

Ce poste est constitué du vignoble exploité par le Groupe.

(en milliers d'euros)	31.12.2010	Variation de la juste valeur	Augmentation en valeur nette	Diminution en valeur nette	31.12.2011
Actifs biologiques	4 290	-865	129	-110	3 444

Les accroissements et diminutions du poste « actifs biologiques » résultent des plantations et des cessions de parcelles de vignes en 2011.

La variation de la juste valeur des actifs biologiques résulte des principes exposés dans la note "2.7.5 Actifs biologiques". Dans le cadre de la consolidation de la situation financière du groupe, des cessions d'actifs opérationnels portant notamment sur des parcelles de vignes ont été réalisées sur l'exercice (se référer à la note sur les faits marquants de l'exercice 2011). Ces

opérations ont permis de dégager une plus-value globale de 1 086 k€. En conséquence, pour une meilleure appréciation de la variation de la juste valeur des actifs biologiques sur l'exercice 2011, le résultat de cession des parcelles de vignes est présenté sur la même ligne du compte de résultat que celle faisant apparaître la variation de la juste valeur, soit une incidence nette positive globale de 221 k€ au 31 décembre 2011.

(en milliers d'euros)	Montant brut	Dépréciations et Pertes sur stocks	31.12.2011 montant net	31.12.2010 montant net
Matières sèches et autres stocks	780	170	610	642
Stocks de vins et alcools	13 353	1 910	11 443	12 596
TOTAL	14 133	2 080	12 053	13 238

Le montant des dépréciations et pertes sur stocks de vins et alcools résulte des principes exposés dans la note "2.7.7 Stocks et en cours".

3.4 CLIENTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS

3.4.1 Clients

(en milliers d'euros)	31.12.2011	Dont créances échues à + 1 an	31.12.2010
Créances clients – brut	1 962	112	2 487
Créances clients – dépréciation	108	93	157
Créances clients - net)	1 854	19	2 330

La balance par antériorité de soldes ne concerne que les clients dont les créances sont échues à plus d'un an.

3.4.2 Autres actifs courants

(en milliers d'euros)	Montant net 31.12.2011	Dont créances échues à - 1 an	Dont créances échues à + 1 an	Montant net 31.12.2010
Personnel et comptes rattachés – brut	556	340	216	296
Personnel et comptes rattachés - dépréciation	216		216	197
Personnel et comptes rattachés (1)	340	340	0	99
Avances et acomptes	28	28		67
Autres organismes sociaux	115	115		139
Autres impôts et taxes	263	263		276
Débiteurs divers	156	156		98
Charges constatées d'avance	50	50		83
Total autres actifs courants	952	952	0	762

(1) Ce poste est principalement constitué des avances et acomptes versés aux VRP.

3.5 ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Autres titres immobilisés	30	35
Prêts	3	3
Dépôts et cautionnements	86	118
Actifs financiers non courants	119	156
Autres valeurs mobilières		
Disponibilités	743	2 359
Trésorerie et équivalents de trésorerie	743	2 359

Cette évolution de la trésorerie est commentée dans la note "Commentaires sur le tableau de variation de la trésorerie consolidée".

4. NOTES D'INFORMATION SUR L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE - PASSIF

4.1 CAPITAL SOCIAL

Le capital de la société HENRI MAIRE s'élève à 9.759.812 € au 31 décembre 2011. Il est divisé en 5.741.066 actions d'une valeur nominale de 1,70 €. Aucune modification n'a eu lieu sur l'exercice.

La société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT détient 5 167 975 actions de la société HENRI MAIRE représentant 90,02% du capital et 89,08% des droits de vote de cette société.

4.2 ETAT DES PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS

(en milliers d'euros)	31.12.2010	Augmentations	Diminutions	31.12.2011
Provision pour engagements de retraite	1 052		260	792
Dettes viticulteurs à + de 1 ans	190		18	172
Provisions et autres passifs non courants	1 242		278	964

4.3 PASSIFS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Dettes financières à + 1 an et-5 ans	5 060	3 217
Dettes financières à + 5 ans	3 020	4 097
Dettes financières non courantes	8 080	7 314
Crédits de trésorerie		9
Emprunts et dettes financières diverses	799	857
Autres passifs financiers courants	799	866

Cette évolution des passifs financiers est commentée dans la note "Commentaires sur le tableau de variation de la trésorerie consolidée" et dans la note "Commentaires sur l'activité et l'organisation du Groupe".

Par ailleurs, des accords avec les établissements bancaires visant à renforcer la trésorerie du Groupe ont été négociés postérieurement à la clôture de l'exercice pour financer le BFR dans le cadre de l'accompagnement de la reprise d'activité prévue en 2012. Ces accords prévoient notamment un différé de remboursement jusqu'au 1er janvier 2015 et un allongement de la maturité des crédits résiduels comme précisé dans la note sur les faits marquants de l'exercice et événements

postérieurs.

La dette bancaire a été évaluée selon les principes décrits dans la note 2.7.13 relative aux règles et méthodes d'évaluation des dettes financières.

Le compte courant détenu par la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT sur la société HENRI MAIRE au terme des opérations de restructuration pour un montant de 1 250 k€ au 31 décembre 2011 figure également dans le poste de dettes financières non courantes.

Ce compte est bloqué jusqu'au 1er janvier 2015 suite aux accords signés en février 2012.

4.4 AUTRES PASSIFS COURANTS

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Avances et acomptes sur commandes	469	346
Dettes fiscales et sociales	2 981	2 915
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes	202	212
Produits constatés d'avance		
Total autres passifs courants	3 652	3 473

4.5 ETAT DES PROVISIONS COURANTES

(en milliers d'euros)	31.12.2010	Augmentations	Diminutions	31.12.2011
Provision pour risques (1)	299	475	355	419
Provisions pour charges	42	74	42	74
Provisions courantes	341	549	397	493

(1) Ce poste est principalement composé des provisions constituées suite à des contrôles fiscaux et sociaux subis par le Groupe

5. NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

5.1 RESULTAT OPERATIONNEL

5.1.1 Charges de personnel

Ventilation des rémunérations

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Commissions versées aux VRP	4 265	4 585
Autres rémunérations	3 879	4 222
Charges sociales	2 569	2 625
Charges de personnel	10 713	11 432

La diminution des charges de personnel s'explique principalement par deux phénomènes :

- la poursuite du plan d'adaptation des effectifs productifs et indirects du Groupe (se référer à la note sur l'organisation et l'activité du groupe)
- la baisse des ventes du Groupe sur l'exercice 2011 conjuguée au chantier de redéploiement de la vente à domicile.

Rémunération des dirigeants

La rémunération, les avantages en nature et autres rémunérations versées aux dirigeants aux cours de l'exercice s'élèvent à 243 k€..

Effectif moyen

	31.12.2011	31.12.2010
Cadres	20	22
Agents de maîtrise et techniciens	21	17
Employés / ouvriers	104	124
VRP	217	223
Total	362	386

5.1.2 Autres charges et produits opérationnels non courants

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Plus moins-values sur cessions d'actifs opérationnels	862	154
Coûts de restructuration liés au personnel	-1 022	-194
Abandons de créances		657
Dépréciations et pertes sur stocks	-1 910	-2 788
Autres coûts opérationnels non courants (1)	32	-497
Autres charges et produits opérationnels non courants	-2 038	-2 668

(1) Ce poste est principalement composé des variations des provisions constituées suite à des contrôles fiscaux et sociaux subis par le Groupe.

Sur l'exercice 2010, le plan de restructuration a principalement porté sur la rationalisation de l'organisation administrative et commerciale du Groupe et sur la mise en place d'une nouvelle politique commerciale notamment en matière de gammes de produits distribués.

Dans le cadre de ce plan de restructuration du Groupe, les négociations avec les organismes bancaires ont permis la signature d'un protocole d'accord en juillet 2010 prévoyant une restructuration de l'endettement du Groupe pour une partie sous la forme d'abandons de créances, assortis de clauses de retour à meilleure fortune, consentis par les organismes bancaires dont l'incidence était de 657 k€ au 31 décembre 2010.

L'ensemble de ces mesures et des décisions qui y sont associées ont eu un impact net sur le résultat opérationnel du groupe de 2 668 k€ en 2010.

Le plan de développement engagé en 2010 s'est accompagné d'une restructuration opérationnelle du Groupe qui s'est poursuivie sur le 1er semestre 2011.

Ces actions ont concerné principalement :

- la poursuite du chantier de redéveloppement de la vente à domicile,
- des modifications de la direction du Groupe,
- une adaptation des effectifs productifs et de structure.
- la mise en place d'une nouvelle politique tant en matière de qualité des gammes de produits commercialisés que sur le plan de la gestion quantitative des stocks de vins.

L'ensemble de ces mesures et des décisions qui y sont associées se sont poursuivies sur l'exercice 2011 et ont occasionné des coûts de restructuration dont l'impact global net sur le résultat opérationnel du Groupe est une charge de 2 931 k€.

Par ailleurs, au cours du 1er semestre 2011, afin de consolider le besoin en fonds de roulement du Groupe, le plan de restructuration de la dette financière a été aménagé et un avenant à ce protocole d'accord a été signé le 10 juin 2011.

Sur le plan des activités opérationnelles, la conclusion de cet avenant n°1 a permis également d'accompagner le financement du Groupe par des cessions d'actifs. Ainsi, le Groupe a cédé fin juin 2011 son activité de restauration ainsi que l'ensemble des actifs associés. L'impact de cette cession sur le résultat opérationnel du Groupe est positive de 781 k€.

Ces cessions d'actifs ont également concerné des parcelles de vignes et des bâtiments qui n'étaient plus utiles à l'exploitation du Groupe. L'impact de ces cessions d'actifs sur le résultat opérationnel du Groupe est positive de 1 086 k€. Ce résultat de cession a été reclassé sur la ligne du compte de résultat faisant apparaître la variation de la juste valeur des actifs biologiques (se référer à la note "2.7.5 Actifs biologiques").

5.1.3 Produits et charges financiers

Dans la rubrique « Produits et charges financiers » sont inscrits les intérêts de la dette ainsi que les produits financiers de trésorerie.

5.2 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le groupe d'intégration fiscale est composé à la clôture de l'exercice des sociétés HENRI MAIRE, PIROU, DHERBEY, TISSOT et la société Civile des Vignobles du Domaine du Château Montfort Henri Maire.

La société FINETTE a fait l'objet d'une opération de transmission universelle de patrimoine au sein de la société HENRI MAIRE avec un effet rétroactif sur le plan fiscal au 1er janvier de l'exercice 2011.

5.2.2 Analyse de la Charge d'impôt de la période

(en milliers) d'euros	31.12.2011	31.12.2010
Impôt exigible	50	
Imposition différée	-48	-1 417
Charge d'impôt comptabilisée en résultat	2	-1 417
Impôts sur éléments comptabilisés en capitaux propres	-	-
Taux d'imposition effectif	0 %	-17.23 %

Sur l'exercice 2011, le produit d'impôt résulte majoritairement de la diminution de la juste valeur des vignes. Par ailleurs, le niveau global des impôts différés actifs du Groupe a été limité

à hauteur des impôts différés passifs comptabilisés. L'impôt exigible correspond à un rappel d'impôts.

5.2.3 Analyse du taux d'imposition effectif

(en milliers d'euros)	31.12.2011	%	31.12.2010	%
Résultat avant impôt.....	-3 400		-8 224	
Impôt théorique	-1 133	33,33%	-2 741	33,33%
Effet de la limitation des IDA	95			
Différences permanentes (net)	50		3	
Effet des déficits fiscaux non activés	931		1 321	
Autres retraitements de consolidation	55			
Charge d'impôt effective	2	0 %	-1 417	-17.23 %

5.2.4 Actifs et passifs d'impôts différés par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Marge sur stocks	-30	-23
Différences temporaires	-84	12
Indemnités de départ à la retraite	264	351
Total impôts différés actifs	150	340
Crédit-bail	48	20
Actifs biologiques	102	368
Total impôts différés passifs	150	388
Position nette	0	-48

Le déficit fiscal du Groupe non activé s'élève en base à 8 588 k€ au 31 décembre 2011 contre 5 977 k€ au 31 décembre 2010.

Au 31 décembre 2011, aucun actif d'impôt différé n'a été

constaté sur les résultats déficitaires des sociétés du Groupe. La limitation du niveau global des impôts différés actifs du Groupe a été limitée à hauteur des impôts différés passifs comptabilisés soit une charge d'ID de 95 k€ sur l'exercice.

6. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe HENRI MAIRE opère dans un seul secteur : la production et la commercialisation de vins. L'ensemble de ses actifs est donc consacré à cette seule activité. Seuls, les réseaux de distributions sont différenciés, la vente aux particuliers représentant à elle seule plus de

80 % du total des produits des activités ordinaires. Dans ces conditions, la ventilation sectorielle des actifs et des passifs n'apporte pas d'informations significatives sur la structure opérationnelle de la société.

6.1 INFORMATIONS SECTORIELLES PAR CANAL DE DISTRIBUTION

6.1.1 Au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	Ventes aux particuliers	Ventes à la GMS	Restauration	Autres dont export	Eliminations et non affectés	Total
Ventes hors groupe	15 318	1 369	645	624		17 956
Ventes entre canaux de distribution	1 172				-1 172	
Total des ventes	16 490	1 369	645	631	-1 172	17 956
Marge commerciale	14 017	386	394	354		15 151
Résultat opérationnel courant	-1 878	96	-4	381		-1 405
Résultat opérationnel	-4 475	96	776	381		-3 222

GMS : Grandes et Moyennes Surfaces

Compte tenu de l'organisation opérationnelle du groupe, toutes les charges et produits opérationnels non courants sont affectés

dans le secteur "Ventes aux particuliers" à l'exception de ceux concernant l'activité restauration sur l'exercice 2011.

6.1.2 Au 31 décembre 2010

(en milliers d'euros)	Ventes aux particuliers	Ventes à la GMS	Restauration	Autres Dont export	Eliminations et non affectés	Total
Ventes hors groupe	17 043	2 569	1 238	563		21 413
Ventes entre canaux de distribution	2 292				-2 292	-
Total des ventes	19 335	2 569	1 238	563	-2 292	21 413
Marge commerciale	15 071	524	879	28		16 502
Résultat opérationnel courant	-1 056	38	-7	-16		-1 041
Résultat opérationnel	-7 901	38	-7	-16		-7 886

GMS : Grandes et Moyennes Surfaces

6.2 INFORMATIONS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

La répartition des ventes par zone géographique de destination est la suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
France	17 558	20 889
Allemagne (Henri Maire gmbh)	-	91
Autres zones	398	433
Total des ventes	17 956	21 413

7. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

7.1 RISQUES DE MARCHE

7.1.1 Risque de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Afin de financer la fin du plan de redressement du Groupe et accompagner la reprise de son activité prévue sur l'exercice 2012, un nouvel avenant au protocole d'accord de juillet 2010 a été signé avec les établissements bancaires le 21 février 2012.

Ce nouvel accord prévoit des apports de financement complémentaires de la part de l'actionnaire principal et une restructuration de l'endettement du Groupe sous la forme d'abandons de créances, assortis de clauses de retour à meilleure fortune, consentis par les organismes bancaires et par un réaménagement des conditions du remboursement en capital des soldes des crédits bancaires.

Les passifs financiers du Groupe sont principalement constitués par les crédits renégociés auprès des établissements financiers. Ces crédits consentis aux sociétés du Groupe pour financer leurs opérations ne comportent pas d'obligation de respect de ratios financiers (Covenants) et de clauses d'exigibilité anticipée.

Au 31 décembre 2011, l'encours d'emprunt du groupe auprès des établissements financiers s'établit à 7 629 k€ (se référer à la note 4.3 sur les passifs financiers).

L'endettement non courant d'un montant de 8 080 k€ se situe pour 62.6 % dans la fourchette de maturité 1an-5ans et pour 37.4 % à + 5ans.

Les dettes d'exploitation sont toutes à échéance court terme.

7.1.2 Risque de taux

Les passifs financiers du Groupe sont uniquement constitués par les crédits renégociés auprès des établissements financiers et par des avances financières consenties au Groupe par la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT (se référer à la note 4.3 sur les passifs financiers). La totalité de l'endettement du Groupe est à taux fixe. La dette bancaire du Groupe, ayant fait l'objet d'un échéancier renégocié, qui s'élève à 7 148 k€ au 31 décembre 2011, a été enregistrée aux conditions de marché, à sa juste valeur, conformément à la norme IAS 39, sur la base

du taux d'intérêt négocié dans le cadre des accords signés en février 2012 (se référer à la note 2.7.13 sur les principes d'évaluation des dettes financières). Au cours de l'exercice 2011, le Groupe n'a utilisé aucun instrument financier de couverture de taux.

7.1.3 Risque de crédit

Les créances d'exploitation comprennent principalement les créances clients et les produits à recevoir liées à l'activité courante du Groupe. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation qui prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance. Les créances clients et les autres créances sont toutes à échéance court terme (se référer à la note 3.4 sur les clients et autres actifs courants").

7.1.4 Juste valeur des actifs et passifs financiers

Les Créances et dettes d'exploitation sont toutes à échéance court terme. Leur valeur comptable correspond donc à une approximation raisonnable de leur juste valeur. La dette bancaire du Groupe, ayant fait l'objet d'un échéancier renégocié, a été enregistrée aux conditions de marché, à sa juste valeur, conformément à la norme IAS 39, sur la base d'un taux d'intérêt estimé compte tenu du profil de risque du Groupe au moment de la renégociation (se référer à la note 2.7.13 sur les principes d'évaluation des dettes financières).

7.1.5 Risque de change

L'activité du Groupe en dehors de la zone euro n'est pas développée. Le Groupe n'est donc pas exposé de manière significative au risque de taux de change.

7.2 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements donnés et reçus par le Groupe et non comptabilisés au bilan correspondent à des obligations contractuelles non encore réalisées et subordonnées à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures à l'exercice en cours.

Ces engagements sont principalement composés de cautions ou garanties données dans le cadre des lignes de financements mises à la disposition du Groupe à la date de clôture.

7.2.1 Engagements donnés

(en milliers d'euros)

	31.12.2011	31.12.2010
Warrants sur stock (1)	6 979	8 671
Garanties hypothécaires sur les vignes	3 325	3 325
Nantissement sur fonds de commerce	5 206	5 206
Dettes garanties par des sûretés réelles (1)	8 531	8 531
Cautions données	38	38
Clauses de retour à meilleure fortune (1)	657	657

(1) Ces engagements concernent les garanties données aux garanties aux établissements financiers pour sûreté des dettes restructurées (se référer à la note 4.3 sur les passifs financiers et à la note sur les faits marquants de l'exercice).

Les warrants garantissant les emprunts et dettes financières courent jusqu'à l'extinction des dettes.

7.2.2 Autres engagements

Engagements en matière de droit individuel de formation

(en heures)	31.12.2011	31.12.2010
Catégorie VRP	11 553	11 690
Catégorie cadres et agents de maîtrise	3 303	2 980
Catégorie employés et ouvriers	9 448	12 216
Total des ventes	24 304	26 886

7.3 INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

La société HENRI MAIRE est contrôlée par la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT qui détient directement 90.02 % de son capital. (se référer à la note sur les faits marquants de l'exercice).

Les prestations d'assistance opérationnelle et technique facturées sur l'exercice par la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT à la société HENRI MAIRE s'élevaient à 75 k€ auxquels s'ajoutent 12 k€ de frais. Aucune autre transaction d'importance

significative n'a été conclue au cours de l'exercice par le Groupe avec la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT.

Le compte courant détenu par la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT sur la société HENRI MAIRE s'élève à 1 250 k€ au 31 décembre 2011 et figure également dans le poste de dettes financières non courantes (se référer à la note 4.3 sur les passifs financiers).

Le tableau ci-dessous présente la rémunération des personnes, qui sont à la clôture ou qui ont été durant l'exercice 2011, membres des organes de direction et d'administration du groupe :

Mandataires sociaux	Salaires bruts	Jetons de présence	Avantages en nature	Frais	Autres prestations facturées
<u>Membres du Conseil d'Administration :</u>					
Patrick COUPIER (PDG)	33	-	-	7	-
Alain FRIBOURG	-	-	-	-	12
Olivier MARCHAND	-	-	-	-	12
Didier MUSIELAK (nomination le 19/10/2011)	-	-	-	3	-
Frédéric LAMBERT (démission le 12/07/2011)	-	-	-	-	-
<u>Directeur général délégué</u>					
Jean François DUBANT (nomination le 04/03/2011)	124	-	4	19	-
François Xavier HENRY (nomination le 19/10/2011)	82	-	-	33	70
TOTAL	239	-	4	62	94

7.4 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros)	Grant Thornton Montant net		Révision et Finance - Cogefor Montant net	
	2011	2010	2011	2010
Mission de certification des comptes individuels et consolidés	33	30	36	30
Autres diligences directement liées à la mission de commissariat aux comptes	9	4.5		1
Total des honoraires	42	34.5	36	31

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Société HENRI MAIRE - Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société HENRI MAIRE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés relative aux différentes opérations de restructuration opérées au cours de l'exercice et postérieurement à la clôture.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Restructuration opérationnelle et situation financière

Comme indiqué dans la première partie du rapport, la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés décrit la restructuration opérationnelle opérée au cours de l'exercice et l'évolution de la situation financière. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, nous avons vérifié le caractère approprié de ces informations.

Actifs biologiques

Les notes 2.2, 2.7.5 et 2.7.16 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les modalités d'évaluation et de comptabilisation

des actifs biologiques immobilisés exploités par le groupe. Ceux-ci sont évalués selon la méthode de la juste valeur. Nos travaux ont consisté à revoir les données et hypothèses retenues ainsi que les calculs effectués et à vérifier que les notes de l'annexe fournissent une information appropriée sur la méthode appliquée.

Stocks

La note 2.2.4 de l'annexe aux comptes sociaux, expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des stocks et aux dépréciations enregistrées au 31 décembre 2011.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses retenues par la direction ainsi qu'à vérifier le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Dijon et Dole, le 20 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

**REVISION & FINANCE -
COGEFOR**
Laurent FOURNIER

**GRANT THORNTON
MEMBRE FRANÇAIS
DE GRANT THORNTON
INTERNATIONAL**
François Pons

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011

1. BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

1.1 BILAN ACTIF

	2011			2010
	Montant brut	Amortissements ou provisions	Montant net	
ACTIF IMMOBILISE				
. Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	116	94	23	27
Fonds commercial	664	632	32	32
Autres immobilisations incorporelles	707	129	578	135
TOTAL (1)	1 487	855	633	194
. Immobilisations corporelles				
Terrains	276	-	276	289
Constructions	6 380	5 777	603	639
Inst. Techniques, mat. out. Industriels	7 871	7 574	297	285
Autres immobilisations corporelles	2 745	2 649	96	142
Immobilisations en cours et avances sur immobilisations				
TOTAL (2)	17 272	16 000	1 272	1 355
. Immobilisations financières				
Participations	3 593	731	2 862	2 894
Prêts et autres participations financières	69	37	31	93
TOTAL (3)	3 662	768	2 893	2 987
TOTAL (1+2+3)	22 421	17 623	4 798	4 536
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières	590	170	420	527
En cours de production de biens				
Produits intermédiaires et finis	12 510	1 157	11 354	12 388
Marchandises	120	-	120	123
TOTAL (4)	13 220	1 327	11 894	13 038
Avances et acomptes versées sur commandes				
	-	-	-	-
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 633	93	1 539	1 735
Autres créances	2 808	1 538	1 270	1 465
TOTAL (5)	4 441	1 631	2 809	3 200
Divers				
Disponibilités				
(6)	629	-	629	2 121
Charges constatés d'avance				
(7)	48	-	48	73
Actifs circulant et charges constatées d'avance				
TOTAL (4+5+6+7)	18 338	2 958	15 380	18 432
TOTAL GENERAL	40 759	20 581	20 178	22 968

1.2 BILAN PASSIF

	2011	2010
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	9 760	9 760
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	4 713
Réserve légale	290	290
Réserves statutaires ou contractuelles	258	258
Report à nouveau	- 1 548	-
Bénéfice de l'exercice	- 2 967	- 6 261
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (1)	5 792	8 759
AUTRES FONDS PROPRES		
Avances conditionnées		
TOTAL (2)	-	-
PROVISIONS		
Provisions pour charges	868	1 080
Provisions pour risques	419	298
TOTAL (3)	1 287	1 378
DETTES (*)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (**)	6 418	6 998
Emprunts et dettes financières diverses (associés)	1 936	648
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	466	346
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 535	2 200
Dettes fiscales et sociales	2 512	2 501
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	230	138
TOTAL (4)	13 098	12 832
Produits constatés d'avance (5)	TOTAL	TOTAL
	-	-
TOTAL (4+5)	13 098	12 832
TOTAL GENERAL	20 178	22 968
(*) Dont dettes à moins d'un an	6 003	6 545
(**) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	0	8

1.3 COMPTE DE RESULTAT

	2011	% CA	2010	% CA
PRODUITS				
Vente de marchandises	1 333	7,76	1 176	5,84
Production vendue	15 851	92,24	18 970	94,16
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	17 184	100,00	20 146	100,00
CONSOMMATIONS				
MARCHANDISES ET MATIERES				
Achat de marchandises	263		233	
Variation sur stock (marchandises)	3		4	
Achat de matières premières et autres approvisionnements	4 143		4 385	
Variation de stock (matières premières)	-601		778	
Autres achats et charges externes	4 801		4 554	
TOTAL	8 609		9 954	
MARGES SUR MARCHANDISES ET MATIERES	8 575	49,90	10 192	50,59
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION				
Reprise sur provisions	954		58	
Autres produits	249		174	
TOTAL	1 203	7,00	232	1,15
CHARGES				
Impôts taxes et versements assimilés	1 152		1 181	
Salaires et traitements	7 118		7 343	
Charges sociales.	2 201		2 228	
Amortissements et provisions	783		590	
Autres charges	147		168	
TOTAL	11 402	66,35	11 510	57,14
Résultat d'exploitation	- 1 624	- 9,45	- 1 086	- 5,39
Produits financiers	443		160	
Charges financières	349		317	
Résultat financier	94	0,55	157	- 0,78
Résultat courant	- 1 531	- 8,91	- 1 244	- 6,17
Produits exceptionnels	2 017		958	
Charges exceptionnelles	3 573		6 003	
Résultat exceptionnel	- 1 556	- 9,05	- 5 045	- 25,04
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	+ 120	+ 0,70	+ 28	+ 0,14
Résultat de l'exercice	- 2 967	- 17,27	- 6 261	- 31,07
Résultat par action en euros	- 0,51		- 1,09	

2. ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS

2.1. COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE ET L'ORGANISATION DE LA SOCIETE HENRI MAIRE

Fin mai 2010, la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT a pris le contrôle de la société HENRI MAIRE par l'acquisition du bloc majoritaire détenu jusqu'alors par les actionnaires historiques d'HENRI MAIRE SA.

Depuis cette date, une nouvelle organisation a été mise en place au sein de la société HENRI MAIRE et un plan de développement a été lancé.

Faits marquants de l'exercice 2011.

Ce plan de développement s'est accompagné d'une restructuration opérationnelle du Groupe qui s'est poursuivie sur l'exercice 2011.

Ces actions ont concerné principalement :

- la poursuite du chantier de redéveloppement de la vente à domicile,
- des modifications de la Direction du Groupe,
- une adaptation des effectifs productifs et indirects,
- la mise en place d'une nouvelle politique tant en matière de qualité des gammes de produits commercialisés que sur le plan de la gestion quantitative des stocks de vins.

L'ensemble de ces mesures et des décisions qui y sont associées se sont poursuivies sur l'exercice 2011 et ont occasionné des coûts de restructuration dont l'impact global net sur le résultat opérationnel du Groupe est une charge de **2 931 k€**.

Sur le plan de la situation financière du Groupe, l'aboutissement favorable des négociations avec les organismes bancaires avait permis la signature, en juillet 2010, d'un protocole d'accord prévoyant une restructuration de l'endettement du Groupe sous la forme d'abandons de créances, assortis de clauses de retour à meilleure fortune, consentis par les organismes bancaires et par la consolidation d'une partie de leur dette échue en crédit moyen et long terme.

Au cours du 1er semestre 2011, afin de consolider le besoin en fonds de roulement du Groupe, le plan de restructuration de la dette financière a été aménagé et un avenant à ce protocole d'accord a été signé le 10 juin 2011.

A cette occasion, les établissements bancaires ont accepté un report du remboursement du capital des emprunts de la société HENRI MAIRE. Ainsi, le montant de la dette bancaire restructurée du groupe HENRI MAIRE s'élève à 7 148 k€ au 31 décembre 2011, dont 6 365 k€ pour la société HENRI MAIRE. Un des établissements a cédé à HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT la créance de 420 k€ qu'il détenait sur la société.

Parallèlement, HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT a apporté 700 k€ de financement complémentaire ce qui, compte tenu de la dette de 420 k€ mentionnée ci-dessus, porte son compte courant

au 31 décembre 2011 à 1 250 k€. Il est bloqué jusqu'en janvier 2015 (se reporter aux commentaires ci-après).

Sur le plan des activités opérationnelles, la conclusion de cet avenant n°1 a permis également d'accompagner le financement du Groupe par des cessions d'actifs.

Ainsi, dans le cadre de la cession du fonds de commerce de l'activité de restauration exploité par la société LA FINETTE, la société HENRI MAIRE a cédé le bâtiment associé à cette exploitation pour un montant de 500 k€ et absorbé par une opération de confusion de patrimoine la société LA FINETTE en décembre 2011. Cette opération a engendré un boni de confusion d'un montant de 311 k€ comptabilisé dans les produits financiers de l'exercice.

D'autre part, le groupe a cédé environ 45 ha de vignes, minoritairement détenues par la société Henri Maire et majoritairement par les SCV des domaines Henri Maire et de Montfort. Le produit de ces cessions a permis à la SCV des domaines Henri Maire de rembourser partiellement le compte courant qu'elle détenait auprès de la société Henri Maire SA. Dans ce cadre, cette dernière a pu reprendre une partie des provisions pour dépréciation des comptes courants qu'elle avait dû comptabiliser.

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice 2011.

Afin de financer la fin du plan de redressement du Groupe et d'accompagner la reprise de son activité prévue sur l'exercice 2012 en lui apportant les ressources complémentaires pour financer son besoin en fonds de roulement et réaliser les investissements nécessaires, un nouvel avenant au protocole d'accord de juillet 2010 a été signé le 21 février 2012.

Ce nouvel accord prévoit de nouveaux apports de financement de la part de l'actionnaire principal et une restructuration de l'endettement du Groupe sous la forme d'abandons de créances, assortis de clauses de retour à meilleure fortune, consentis par les organismes bancaires et par un réaménagement des conditions du remboursement en capital des soldes des crédits bancaires.

Les principales modalités de cette nouvelle restructuration financière reprises dans cet avenant n° 2 sont les suivantes :

- des abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune représentant un montant de 2 000 k€ consentis par les organismes bancaires. Les éventuels effets de ces clauses de retour à meilleure fortune trouveraient à s'appliquer en cas de cession par l'actionnaire principal avant le 31 décembre 2017 du contrôle de la société HENRI MAIRE, cette clause étant en tout état de cause plafonnée à un montant de 460 k€. Ainsi à l'issue de ces opérations la dette bancaire résiduelle s'élèvera à 5 148 k€ ;
- un réaménagement des modalités de remboursement de la dette bancaire résiduelle se traduisant par la mise en place d'une franchise d'amortissement débutant rétroactivement le 5 janvier 2012 et fixée au 5 janvier 2015 pour les crédits amortissables et au 31 décembre 2018 pour les crédits de

vieillissements résiduels.

Environ 1 350 k€ de crédits auront une échéance fixée à décembre 2018 et ne seront pas amortissables. Le solde, soit 3 800 k€, aura une échéance fixée en juillet 2020 ou en juin 2021, et sera amortissable à partir du 1er janvier 2015.

- l'engagement de l'actionnaire principal, la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT, d'apporter en numéraire une somme de 2 250 k€, portant ainsi son avance en compte-courant à 3 500 k€, ce dernier étant bloqué jusqu'au 5 janvier 2015 ;
- un aménagement des conditions dans lesquelles le groupe HENRI MAIRE pourrait céder des actifs, les produits de ces cessions éventuelles devant être par ailleurs réinvestis dans le Groupe. A ce titre, une cession de terres agricoles non convertibles en parcelles de vignes est en cours de réalisation pour un montant estimé à 120 k€ environ.

Cet accord a été conclu sous la réalisation de certaines conditions suspensives dont la confirmation par le Groupe que les redressements consécutifs à des litiges avec certaines administrations n'excèdent pas les sommes actuellement comptabilisées dans les comptes de la société au 31 décembre 2011 et que des accords de financement soient obtenus auprès de certains organismes financiers en vue de la mise en place de financements complémentaires pour accompagner la reprise d'activité prévue en 2012.

Ainsi, les comptes individuels du 31 décembre 2011 ont été établis par référence à cet environnement en se fondant sur une hypothèse de continuité d'exploitation, en prenant en considération d'une part le plan de réduction de coût mis en place, le plan d'aménagement de la restructuration de la dette bancaire de la société HENRI MAIRE et de l'ensemble de ses filiales et les apports en numéraires effectués par l'actionnaire principal, et d'autre part, la reprise progressive de l'activité prévue à compter de l'exercice 2012.

2.2. METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation comptable (CRC).

Les conventions générales comptables sont appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.2.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Concessions, brevets et droits similaires :

Il s'agit essentiellement des logiciels achetés à des prestataires de services informatiques. Ils sont amortis sur une durée d'une année.

Fonds commercial :

La valeur du fonds de commerce figurant à l'actif ressort essentiellement de la réévaluation légale de 1976.

Un amortissement a été pratiqué sur l'écart de réévaluation. Celui-ci est complètement amorti.

Autres immobilisations incorporelles :

Les coûts d'acquisitions ou de développements des fichiers clients engagés à compter du 1er janvier 2010 sont immobilisés et amortis sur une durée de 3 ans.

2.2.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La Société applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble des immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions du Règlement, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations corporelles. La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais accessoires.

Les composants et durée d'utilité retenus sont:

- Constructions :
 - Structure : 30 ans
 - Second œuvre : 10 à 15 ans
 - Etanchéité : 10 à 15 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Agencements et installations : 20 ans
- Mobilier de bureau : 10 ans
- Matériel et Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel de bureau : 5 ans

Le mode d'amortissement retenu est le mode linéaire. Les immobilisations, amortissables fiscalement sur une durée d'usage inférieure ou selon le mode dégressif, font l'objet d'un amortissement dérogatoire. La société ne pratique pas d'amortissements dérogatoires.

2.2.3. PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES

Les immobilisations financières, dont les titres de participation, sont enregistrées à leur valeur d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à cette valeur, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'usage pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net ré-estimé de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Notamment, l'évaluation des titres de la Société Civile Viticole des domaines Henri Maire tient compte des plus-values latentes sur les vignobles détenus par celle-ci.

L'évaluation des titres des sociétés de négoce intègre la valeur de leur clientèle.

2.2.4. STOCKS

Les stocks de vins sont valorisés au coût moyen pondéré. Ce coût comprend tous les coûts d'achats, les coûts de transformation et les autres coûts encourus pour amener les stocks sur le lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent. Les frais de cave sont incorporés au coût de revient et les frais financiers sont exclus de la valorisation.

Compte tenu du processus de vieillissement nécessaire aux différentes catégories de vins produits et commercialisés, la

durée de détention de ces stocks est le plus souvent supérieure à un an.

Pour les stocks des autres approvisionnements, ils sont valorisés au coût moyen pondéré intégrant l'ensemble des coûts d'achat et des coûts d'approvisionnement diminués de l'ensemble des avantages obtenus des fournisseurs.

Une provision pour dépréciation est constatée sur les stocks à rotation lente et sur ceux dont la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable.

En raison de la mise en place d'une nouvelle politique tant en matière de qualité des gammes de produits commercialisés que sur le plan de la gestion quantitative des stocks de vins et des incidences qui en découlent sur la politique commerciale de la société, cette valeur de réalisation a été déterminée en prenant en considération d'une part la qualité des produits concernés et d'autre part les perspectives d'écoulement des stocks de vins les plus anciens, en appliquant pour chaque millésime en stock un taux progressif de décote à compter de la quatrième année suivant celle de la récolte.

Ainsi, une dépréciation sur les stocks de vins rouges pour les millésimes antérieurs à 2008, d'un montant de 645 k€, intégrant une dépréciation à caractère exceptionnel sur un millésime particulier pour une valeur de 457 k€, a été comptabilisée sur l'exercice 2011.

Des dépréciations établies en fonction de la qualité des produits concernés et des pertes constatées suite à la destruction ou l'écoulement en distillerie de certains stocks de vins ont également été comptabilisées pour un montant global de 1 264 k€ au 31 décembre 2011.

Le montant global des dépréciations et pertes sur stocks comptabilisées au 31 décembre 2011 s'élève à 1 910 k€.

2.2.5. CREANCES

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Pour les créances clients FRANCE, la provision constituée prend en compte les risques de non recouvrement sur l'ensemble des ventes réalisées. Elle est calculée en fonction de l'antériorité des créances. Pour les créances nées au cours de l'exercice, la provision est déterminée statistiquement en fonction des pertes constatées lors des exercices précédents.

Pour les créances clients EXPORT, les provisions sont établies de façon individualisées.

2.2.6. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ce poste est principalement constitué de la provision pour indemnité de départ en retraite

Les engagements de la société concernant les indemnités de départ en retraite non couverts par un contrat d'assurance sont portés en provisions pour risques et charges. L'évaluation des engagements est calculée conformément à la norme IAS 19, et à la recommandation du Comité National de la Comptabilité du 1er avril 2003.

Les engagements sont calculés sur la base d'une évaluation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés, selon la méthode des unités de crédit projetées, et diminués de l'évaluation des fonds de garantie souscrits.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements sont les suivantes :

- Calcul établi en fonction des catégories de personnel : employées, ouvriers, cadres, VRP ;
- Prise en compte des facteurs de rotation des personnels et de mortalité pour chaque collège;
- Age de départ à la retraite à 65 ans à l'initiative du salarié ;
- Taux de progression des salaires de 2 % pour les VRP et 1,5 % pour les autres catégories du personnel (taux identiques à ceux retenus en 2010);
- Taux de charges sociales : 47.2 % pour les cadres, 45.20 % pour les non-cadres et 43.09 % pour les VRP;
- Un taux d'actualisation de 4 % a été retenu en 2011 (taux de 3.33 % en 2010).

2.3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

2.3.1. SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

IMMOBILISATIONS	En valeur brute			
	31/12/10	Augmentations	Diminutions	31/12/11
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES TOTAL (1)	948	580	40 6	1 488
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	289	-	13	276
Constructions sur sol propre	6 460	13	93	6 380
Installations techniques, matériel et outillage industriel	8 165	105	399	7 871
Autres immobilisations corporelles	3 058	44	357	2 745
Immobilisations en cours et avances sur immobilisations				
TOTAL (2)	17 972	161	862	17 271
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	3 625	-	32	3 593
Prêts et autres immobilisations financières	131	10	72	69
TOTAL (3)	3 756	10	104	3 662
TOTAL GENERAL (1+2+3)	22 676	751	1 006	22 421

AMORTISSEMENTS	31/12/10	Augmentations	Diminutions	31/12/11
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
TOTAL (1)	713	142	-	855
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions sur sol propre	5 821	49	93	5 777
Installations techniques, matériel et outillage industriel	7 880	79	386	7 574
Autres immobilisations corporelles	2 916	78	345	2 649
TOTAL (2)	16 617	206	823	16 000
TOTAL GENERAL (1 + 2)	17 330	348	823	16 855

2.3.2. ETAT DES STOCKS

NATURE DU STOCK	Montant brut 31 décembre 2011	Dépréciations 31 décembre 2011	Montant net 31 décembre 2011	Montant net 31 décembre 2010
Stock d'emballages commerciaux	375	18	357	458
Autres stocks de matières premières	216	153	63	69
TOTAL (1)	591	171	420	527
Vins et Alcools (*)				12 388
TOTAL (2)	12 510	1 157	11 353	
Marchandises en Fétat				123
TOTAL (3)	120	-	120	
TOTAL GENERAL (1 + 2 + 3)	13 221	1 328	11 893	13 038

(*) Le montant brut des stocks tient compte d'une perte sur stocks de 753 k€ comptabilisée directement en charge exceptionnelle au 31 décembre 2011.

2.3.3. ETAT DES CREANCES

	Montant brut	À 1 an au plus	À + d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	3		3
Autres immobilisations financières	36		36
TOTAL CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	39		39
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Créances clients et comptes rattachés	1 633	1 428	205
AUTRES CREANCES			
Personnel et comptes rattachés (1)	538	342	196
Autres organismes sociaux	115	115	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	40	40	
Autres impôts et taxes	110	110	
Groupe et associés	1 485	1 485	
Débiteurs divers	491	191	
Fournisseurs débiteurs	27	27	
TOTAL AUTRES CREANCES	2 806	2 610	196
Charges constatées d'avance	48	48	
TOTAL GENERAL	4 526	4 086	440

(1) Ce montant est principalement constitué des avances et acomptes versés au VRP (225 K€) dépréciées à hauteur de 195 K€.

2.3.4 . PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Clients Factures à établir	10
Avoirs à obtenir	-
Personnels et comptes rattachés (commissions aux VRP)	225
Organismes sociaux	71
Autres impôts et taxes	104
Débiteurs divers (ce poste est notamment constitué par les prestations administratives, produits financiers et dives à facturer aux sociétés du groupe)	486
TOTAL GENERAL	896

2.4. NOTE SUR LE BILAN PASSIF

2.4.1. VARIATION DE LA SITUATION NETTE

	31/12/2010	Affectation du résultat 2011	Variations de l'exercice	Variation de capital	31/12/2011
CAPITAUX PROPRES					
Capital social	9 760				9 760
Primes d'émission, de fusion...	4 713	- 4 713			
Réserve légale	290				290
Réserve statutaires ou contractuelles	258				258
Report à nouveau	-	- 1 548			- 1 548
Résultat de l'exercice	- 6 261	+ 6 261	- 2 967		- 2 967
TOTAUX	8 760	-	- 2 967		5 792

Le capital social est composé de 5 741 066 actions. La valeur nominale d'une action est de 1,7 euros.

2.4.2. VARIATIONS DE PROVISIONS

	31/12/2010	Augmentation	Diminution	31/12/2011
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Amortissements dérogatoires	-	-	-	-
TOTAL (1)	-	-	-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provision retraites	987	-	250	737
Provisions pour amendes et pénalités	248	475	354	369
Provisions pour charges fiscales et sociales	50	81	-	131
Autres provisions	93	-	43	50
TOTAL (2)	1 378	556	647	1 287
PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS				
Sur immobilisations incorporelles	40	-	40	-
Sur participations	731	-	-	731
Sur autres immobilisations financières	37	-	-	37
Sur stocks	337	1 326	337	1 326
Sur compte clients	181	258	346	93
Sur comptes représentants et autres créances	196	21	22	195
Sur créances groupe	1 996	43	696	1 343
TOTAL (3)	3 519	1 647	1 440	3 726
TOTAL GENERAL (1+2+3)	4 897	2 203	2 087	5 013
Dont dotations et reprises d'exploitation		449	954	
financières				
Exceptionnelles		1 755	1 185	

Les provisions pour dépréciation des titres de participation et des créances Groupe concernent les sociétés SCV Domaines HENRI MAIRE et HENRI MAIRE GMBH.

2.4.3. ETAT DES DETTES PAR ECHEANCE AU 31 DECEMBRE 2011

	Montant brut	à 1 an au +	+ d'1 an et 5 ans au +	+ de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	6 418	573	3 060	2 785
Emprunts et dettes financières diverses	-	-	-	-
Avances et acomptes	466	466	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1 535	1 535	-	-
Personnels et comptes rattachés	1 029	1 029	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 085	1 085	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	92	92	-	-
Autres impôts, taxes et assimilées	306	306	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres dettes	230	230	-	-
Groupe associés (2)	1 937	687	1 250	-
TOTAL	13 098	6 003	4 310	2 785
Emprunts souscrits en cours d'exercice	-	-	-	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	572	-	-	-

(1) Se référer à la note sur les faits marquants de l'exercice 2011

(2) Ce poste est constitué à hauteur de 1 250 k€ par le compte-courant de la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT

2.4.4. CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	53
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	140
Avoirs à accorder	32
Frais de personnel à payer	531
Dettes fiscales et sociales	334
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-
Groupe associés	19
Autres charges à payer	193
TOTAL	1 302

2.5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

2.5.1. CHIFFRE D'AFFAIRES HT

	2011	2010
France	16 944	19 815
Export	240	331
TOTAL	17 184	20 146

2.5.2. FRAIS DE PERSONNEL

La rémunération et avantages en nature et jetons de présence versée aux dirigeants au cours de l'exercice, s'élève à 243 k€.

2.5.3. EFFECTIF MOYEN

	2011	2010
Cadres	19	21
Agents de maîtrise et techniciens	20	17
Employés/ouvriers	57	70
VRP	217	223
TOTAL	313	331

2.5.4. RESULTAT FINANCIER

	2011	2010
Revenus des participations	-	-
Intérêts emprunts et bancaires	- 291	- 286
Intérêts de comptes courant	84	75
Boni de confusion lié à la TUP LA FINETTE	311	50
Autres charges	-19	-
Autres produits	9	3
TOTAL	94	- 158

2.5.5. RESULTAT EXCEPTIONNEL NET

	2011	2010
Cession d'immobilisations	613	- 13
Abandons de créances relatifs au protocole bancaires	-	655
Autres Abandons de créances	-	170
Clause retour à meilleure fortune (Finette)	71	-
Indemnités licenciements et transactionnelles (1)	-1 021	- 194
Clause retour à meilleure fortune	-	-
Mise à niveau des stocks de produits finis (2)	- 753	- 2451
Provisions risques social et fiscal	-26	65
Provisions réglementées	-	-
Provisions titres de participations groupe	-	- 601
Provisions créances groupe (3)	654	- 1743
Provisions sur stocks (débouchage...) (2)	- 1 157	- 337
Provisions pour risque fiscal	-	- 249
Autres provisions	- 42	- 170
Autres charges et produits liés à la restructuration (licenciements...)	-	-120
Divers	105	- 57
TOTAL	- 1 556	- 5 045

(1) Se référer à la note sur les faits marquants de l'exercice ;

(2) Se référer à la note 2.2.4 sur les méthodes de valorisation et de dépréciation des stocks ;

(3) Les provisions pour dépréciation des titres de participation et des créances Groupe concernent les sociétés SCV Domaines HENRI MAIRE (reprise de 696 k€) et HENRI MAIRE GMBH (dotation de 43k€).

2.5.6. INCIDENCES DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES

	2011	2010
Résultat de l'exercice	- 2 967	- 6 261
Variation des provisions réglementées		
- Amortissements dérogatoires	-	-
- Hausse des prix	-	-
Impact fiscal	-	-
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES	- 2 967	- 6 261

2.5.7. VENTILATION DE L'IMPÔT

	2011			2010		
	Courant	Exceptionnel	TOTAL	Courant	Exceptionnel	TOTAL
Résultat avant impôts	- 1 531	- 1 556	- 3 087	- 1 244	- 5 045	- 6 289
Participation						
Impôts	610	- 730	- 120	956	- 927	28
RESULTAT NET	- 2 141	- 826	- 2 967	- 1 129	- 181	- 6 261

La Société HENRI MAIRE intègre fiscalement les Sociétés DHERBEY, FINETTE, PIROU, TISSOT et la société Civile des Vignobles du Domaine du Château Montfort Henri Maire.

La convention d'intégration fiscale prévoit la réallocation immédiate des charges et produits d'impôts aux sociétés du Groupe. L'économie d'impôts constatée par le Groupe est limitée aux impôts dus par les filiales.

2.6. AUTRES INFORMATIONS

2.6.1. ENGAGEMENTS DONNES

(en milliers d'euros)	2011	2010
Warrants sur stock (1)	6 979	8 671
Garanties hypothécaires sur les vignes	3 325	3 325
Nantissement sur fonds de commerce	5 206	5 206
Dettes garanties par des sûretés réelles (1)	8 531	8 531
Cautions données	38	38
Clauses de retour à meilleure fortune (1)	657	657

(1) Ces engagements concernent les garanties données aux établissements financiers pour sûreté des dettes restructurées. Les warrants garantissant les emprunts et dettes financières courent jusqu'à l'extinction des dettes.

2.6.3. AUTRES ENGAGEMENTS

ENGAGEMENT RELATIF AU CREDIT BAIL :

Capital restant dû	181 k€
Redevances à payer	192 k€

ENGAGEMENT DE RETRAITE :	737 k€
dont montant provisionné	737 k€
dont montant couvert par l'assurance	0 k€
soit un engagement net de	737 k€

ENGAGEMENT EN MATIERE DE DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION (DIF) :

	2011	2010
Catégorie VRP	11 553 heures	11 690 heures
Catégorie cadres	3 052 heures	2 860 heures
Catégorie employés ouvriers	6 391 heures	7 549 heures
Total	20 996 heures	22 099 heures

2.6.4. ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE DE L'IMPÔT AU TAUX DE 33.1/3 %

Accroissements :	-
Allégements :	
Organic	9 k€
IDR	246 k€
Autres provisions	19 k€

2.6.5. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SOCIETE OU GROUPE DE SOCIETES	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos
				Brute	Nette			
A - FILIALES								
(50 % au moins détenu par la société)								
Henri Maire GmbH Kehl (Allemagne)	128	- 416	100	130	-	427	-	- 48
SCV des Domaines Henri Maire Arbois	848	-499	100	2 743	2 142	915	2 437	836
SARL PIROU Arbois	134	396	100	588	588	- 416	826	48
SARL TISSOT	10	99	100	40	40	4	543	30
SCV des vignobles du Domaine du château Montfort	62	-33	99,98	88	88	- 183	35	104
TOTAL				3 589	2 858			
B - PARTICIPATIONS								
(10 à 50 % du capital détenu par la société)								
SARL GEVIN	10	- 18	16	3	3	79	47	- 11
TOTAL				3	3			

2.6.6. ENTREPRISES ET PARTIES LIEES

2.6.6.1. ENTREPRISES LIEES

Le tableau suivant présente la contribution des entreprises liées dans les principaux comptes du bilan et du compte de résultat :

POSTES	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
<i>Bilan :</i>		
Participation	3 593	
Créances clients et comptes rattachés	-	
Autres créances	1 820	
Emprunts et dettes financières divers	695	
Fournisseurs et comptes rattachés	-	
Autres dettes	175	
<i>Compte de résultat :</i>		
Achats de matières premières et marchandises	2 273	
Autres charges	117	
Production vendue	1 172	
Autres produits	358	
Revenus des participations	-	
Autres produits financiers	123	
Charges financières	25	

2.6.6.2. PARTIES LIEES

La société HENRI MAIRE est contrôlée par la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT qui détient directement 90.02 % de son capital. (se référer à la note sur les faits marquants de l'exercice).

Les prestations d'assistance opérationnelle et technique facturées sur l'exercice par la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT à la société HENRI MAIRE s'élèvent à 75 k€ auxquels s'ajoutent 12 k€ de frais. Aucune autre transaction d'importance significative n'a été conclue au cours de l'exercice par le Groupe avec la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT.

Le compte courant détenu par la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT sur la société HENRI MAIRE s'élève à 1 250 k€ au 31 décembre 2011 et figure également dans le poste de dettes financières non courantes.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération des personnes, qui sont à la clôture ou qui ont été durant l'exercice 2011, membres des organes de direction et d'administration du groupe :

Mandataires sociaux	Salaires bruts	Jetons de présence	Avantages en nature	Frais	Autres prestations facturées
Membres du Conseil d'Administration :					
Patrick COUPIER (PDG)	33	-	-	7	-
Alain FRIBOURG	-	-	-	-	12
Olivier MARCHAND	-	-	-	-	12
Didier MUSIELAK (nomination le 19/10/2011)	-	-	-	3	-
Frédéric LAMBERT (démission le 12/07/2011)	-	-	-	-	-
Directeur général délégué					
Jean François DUBANT (nomination le 04/03/2011)	124	-	4	19	-
François Xavier HENRY (nomination le 19/10/2011)	82	-	-	33	70
TOTAL	239	-	4	62	94

2.6.7. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes pris en charge dans le cadre de missions effectuées en 2011 sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Grant Thornton Montant net		Révision et Finance - Cogefor Montant net	
	2011	2010	2011	2010
Mission de certification des comptes individuels et consolidés	33	30	36	30
Autres diligences directement liées à la mission de commissariat aux comptes	9	4.5		1
Total des honoraires	42	34.5	36	31

2.6.8. PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes de l'exercice écoulé se traduisent par une perte - à concurrence de 2 967 040 €, sur le poste « report à nouveau » dont le montant s'élève à - 2 967 040 €, que nous proposons dont le solde s'établirait ainsi à -4 515 415 €. d'affecter de la manière suivante :

2.7. TABLEAU DE VARIATION DE LA TRESORERIE

En K€	2011	2010
Résultat net de la période	- 2 967	- 6 261
Charges nettes liées aux amortissements et provisions	244	3 564
Plus ou moins-values nettes sur cessions d'actifs immobilisés	- 759	39
Abandons de créances	-	- 803
Capacité d'autofinancement (note 1)	- 3 482	- 3 461
Variation du besoin en fonds de roulement (note 1)	1 122	2 744
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	- 2 360	-716
Acquisitions d'immobilisations corporelles ou incorporelles	- 738	- 208
Produits de cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	700	14
Dettes sur immobilisations		
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	- 38	- 194
Dividendes versés	-	-
Augmentation de capital	-	8 420
Variation des dettes financières	913	7 418
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	913	15 838
Variation de la trésorerie nette	- 1 483	14 928
Trésorerie à l'ouverture	2 113	-12 815
Trésorerie à la clôture	629	2 113
Détail de la trésorerie nette		
Trésorerie	629	2 121
Soldes créditeurs de banques et crédits de trésorerie court terme	-	-8
Total	629	2 113

Note 1 : Le tableau de variation de la trésorerie détaille les principaux flux financiers de l'exercice 2011.

Hors incidence des coûts de restructuration engagés sur l'exercice pour un montant de 1 022 k€ et hors pertes comptabilisés sur les vins détruits ou écoulés en distillerie et dépréciations constatées sur les stocks de vins pour un montant de 1 910 k€ résultant de la mise en place d'une nouvelle politique tant en matière de qualité des gammes de produits commercialisés que sur le plan de la gestion quantitative des stocks de vins, la capacité d'autofinancement générée par l'activité est négative de 550 k€, soit une contraction de 191 k€ par rapport à la capacité d'autofinancement dégagée par l'activité (hors coûts de restructuration) au 31 décembre 2010.

Cette détérioration de la capacité d'autofinancement est cependant compensée pour partie par la variation positive du BFR liée à l'activité qui est positive de 1 122 k€. Cette variation de BFR est expliquée à hauteur de 1 910 k€ par la variation des dépréciations et pertes sur stocks de vins mentionnées ci-dessus. La variation du BFR normatif (hors dépréciations de stocks) a donc été négative de 788 k€ au 31 décembre 2011.

2.8. RESULTAT FINANCIER DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>En K€</i>	2007	2008	2009	2010	2011
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	7 880	7 880	7 880	9 760	9 760
b) Nombre d'actions émises	788 000	788 000	788 000	5 741 066	5 741 066
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	27 514	28 069	25 030	20 147	17 184
b) Bénéfices avant impôts, participation, amortissements et provisions	778	- 1 258	- 1 072	- 2 725	- 2 687
c) Impôts sur les bénéfices	- 60	- 21	- 49	- 28	- 120
d) Participation des salariés					
e) Bénéfices après impôts, participation, amortissements et provisions	412	- 1 072	- 1 310	- 6 261	- 2 967
f) Montant des bénéfices distribués	94	0	0	0	0
RESULTAT PAR ACTIONS (en euros)					
a) Bénéfice après impôts et participation, mais avant amortissements et provisions	1,06	- 1,57	- 1,36	- 0,47	- 0,43
b) Bénéfice après impôts, participation, amortissements et provisions	0,52	- 1,36	- 1,66	- 1,09	- 0,52
c) Dividendes versé à chaque action	0,12	-	-	-	-
PERSONNEL					
a) Nombre de salariés	333	365	411	331	313
b) Montant de la masse salariale	8 498	9 385	9 565	7 343	7 118
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 722	3 163	2 933	2 227	2 201

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Société HENRI MAIRE Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société HENRI MAIRE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 de l'annexe aux comptes sociaux relative aux différentes opérations de restructuration opérées au cours de l'exercice et postérieurement à la clôture.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Restructuration opérationnelle et situation financière

Comme indiqué dans la première partie du rapport, la note annexe 2.1 de l'annexe aux comptes sociaux décrit la restructuration opérationnelle opérée au cours de l'exercice et l'évolution de la situation financière. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, nous avons vérifié le caractère approprié de ces informations.

Stocks

La note 2.2.4 de l'annexe aux comptes sociaux, expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des stocks et aux dépréciations enregistrées au 31 décembre 2011.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses retenues par la direction ainsi qu'à vérifier le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Dijon et Dole, le 20 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

**REVISION & FINANCE -
COGEFOR**
Laurent FOURNIER

**GRANT THORNTON
MEMBRE FRANÇAIS
DE GRANT THORNTON
INTERNATIONAL**
François Pons

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1. Contractants : SOCIETE CIVILE VITICOLE DES DOMAINES HENRI MAIRE et SOCIETE CIVILE VITICOLE DOMAINE BREGAND

Personne concernée :
Monsieur Patrick COUPIER

Nature et objet :
Contrat de fourniture

Modalités :
Les sociétés civiles viticoles des Domaines HENRI MAIRE et du Domaine BREGAND vendent à la SA HENRI MAIRE, en novembre,

le vin de la récolte de l'année payable au comptant.
Le prix est fixé par le Conseil d'Administration sur la base du prix de marché.

Charge de l'exercice	:	
- S.C.V. des Domaines HENRI MAIRE		2 257 902 € HT
- S.C.V. Domaine BREGAND		14 175 € HT
		<hr/>
		2 272 077 € HT
		=====

2.2. Contractant : SOCIETE CIVILE VITICOLE DES DOMAINES HENRI MAIRE

Personne concernée :
Monsieur Patrick COUPIER

Nature et objet :
- Bail emphytéotique avec la SA HENRI MAIRE d'une durée de 27 ans concernant les terres à vignes du domaine de la Grange Grillard.
- Loyer fixé à 5,8 hl de vin AOC ARBOIS à l'hectare au prix fixé annuellement par la Direction Départementale de l'Agriculture.
- Renouvellement à compter du 01/12/1997.

Produit de l'exercice : 24 615 €

2.3. Contractant : HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT

Personne concernée :
Monsieur Patrick COUPIER

Nature et objet :
Convention d'assistance comprenant :

- conseils en matière de stratégie,
- assistance dans le cadre de projets d'investissements ou de désinvestissements stratégiques,
- études des opportunités stratégiques créatrices de valeur,
- assistance dans la phase d'identification et de conception de nouveaux projets,
- conseils en matière de stratégie,
- assistance à la mise en place de projets,
- assistance à la mise en place d'opérations de restructuration financière et de haut de bilan.

Modalités :

100 000 € hors taxes annuels.

Frais et débours pris en charge sur justificatifs.

Charge de l'exercice : 75 000 €

2.4. Contractant : SARL OLIVIER MARCHAND CONSEIL

Personne concernée :

Monsieur Olivier MARCHAND

Nature et objet :

Prestations d'assistance dans le domaine de l'organisation commerciale.

Modalités :

1 000 € hors taxes mensuels avec facturation complémentaire possible.

Frais et débours pris en charge sur justificatifs.

Durée initiale de 12 mois du jour de la conclusion tacitement renouvelable par périodes de 3 mois.

Charge de l'exercice : 12 000 €

2.5. Contractant : SARL ETOILE 7

Personne concernée :

Monsieur Olivier MARCHAND

Nature et objet :

Prestations

- de réorganisation
- de mise en place de structures commerciales,
- de mise en place de plans de recrutement et de formation,
- de remise à plat des outils de marketing opérationnel,
- d'étude sur la marque HENRI MAIRE.

Modalités :

100 000 € hors taxes annuels basés sur une présence forfaitaire de 65 jours.

Frais et débours pris en charge sur justificatifs.

Durée initiale de 12 mois du jour de la conclusion, tacitement renouvelable par période de 3 mois.

Cette convention a été dénoncée avec effet au 31 mai 2011.

Charge de l'exercice : 42 905 €

2.6. Contractant : SARL EDWOP

Personne concernée :

Monsieur François-Xavier HENRY

Nature et objet :

Prestations de supervision et d'organisation de la restructuration du groupe HENRI MAIRE.

Modalités :

120 000 € hors taxes annuels basés sur une présence forfaitaire de 120 jours.

Frais et débours pris en charge sur justificatifs.

Durée initiale de 12 mois du jour de la conclusion, tacitement renouvelable par période de 3 mois.

Cette convention a été dénoncée avec effet au 31 mai 2011.

Charge de l'exercice : 70 445 €

2.7. Contractant : SARL ARTHA

Personne concernée :

Monsieur Alain FRIBOURG

Nature et objet :

Prestations d'assistance.

Modalités :

1 000 € hors taxes par mois.

Frais et débours pris en charge sur justificatifs.

Durée initiale de 12 mois du jour de la conclusion, tacitement renouvelable par période de 3 mois

Charge de l'exercice : 12 098 €

Dijon et Dole, le 20 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

**REVISION & FINANCE -
COGEFOR**
Laurent FOURNIER

**GRANT THORNTON
MEMBRE FRANÇAIS
DE GRANT THORNTON
INTERNATIONAL**
François Pons

RAPPORT DU PRESIDENT PREVU PAR L'ARTICLE L 225-37 DU CODE DE COMMERCE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

1- INTRODUCTION : RAPPEL DES OBLIGATIONS LEGALES ET DU CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE LA LOI

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Le contrôle interne est un dispositif mis en œuvre par les

administrateurs, les dirigeants et le personnel d'une organisation et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations
- la fiabilité des informations financières
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

2 - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

La société a été pourvue d'un conseil de Surveillance jusqu'au 30 novembre 2010, puis d'un conseil d'administration à partir de l'assemblée générale ayant décidé la modification de son mode de gouvernance.

Le conseil d'administration nommé à cette occasion comprend 4 membres, (tous des hommes), ayant une formation supérieure.

Deux administrateurs représentent l'actionariat de l'entreprise et deux administrateurs sont indépendants.

Le conseil d'administration, qui s'était réuni pour la dernière fois le 16 décembre 2010, s'est réuni 8 fois au cours de l'année 2011 :

Le 4 mars afin de nommer un nouveau directeur général délégué ;

Le 28 mars pour l'arrêté des comptes et la préparation de l'assemblée générale ;

Le 29 avril, pour arrêter l'ordre du jour définitif de l'assemblée générale et autoriser une convention relevant de l'article L.225-38 du code du commerce ;

Le 17 juin, pour faire un point sur des questions écrites formulées par des actionnaires et pour autoriser la cession d'un ensemble immobilier ;

Le 12 juillet, pour constater la démission d'un administrateur ;

Le 1 août pour l'examen des comptes semestriels ;

Le 14 octobre, notamment pour nommer un second directeur général délégué et un nouvel administrateur.

Le 14 décembre pour un point sur l'activité, la cession de la récolte de l'année 2011, la cession de certaines vignes, les perspectives 2012, et l'autorisation d'un avenant à la convention de services liant Henri Maire Développement et la société.

Le conseil d'administration a pu disposer des éléments nécessaires en vue de statuer en connaissance de cause par la communication régulière et préalable des documents ou informations.

Le taux de participation a été excellent puisque pour l'ensemble des réunions sauf pour une d'entre elles, tous les membres non démissionnaires étaient présents.

Par ailleurs, les membres du conseil se réunissent régulièrement au sein d'un comité stratégique, sur demande du Président.

En 2011, le comité stratégique s'est réuni 4 fois.

Un comité d'audit et un comité des rémunérations ont été institués en décembre 2010 en application des recommandations MEDEF / AFEP. Ils sont constitués des administrateurs indépendants de la société.

La gouvernance interne de l'entreprise est composée d'un comité de direction, qui se réunit toutes les semaines et comprend les responsables des fonctions suivantes : commerce, production, direction technique (vignes et chai), finances et ressources humaines.

La direction de l'entreprise élabore un reporting comptable mensuel, discuté en comité de direction et dont des extraits sont envoyés au conseil d'administration.

3 - LIMITATIONS DES POUVOIRS DU PRESIDENT

Le président directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social

et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

4 – PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Ce rapport présente de manière descriptive le système de contrôle interne de la société.

4.1 - OBJECTIFS DE LA SOCIETE EN MATIERE DE PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne en vigueur chez HENRI MAIRE ont pour objet :

- D'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- D'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société ;

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

Le contrôle interne de la société est renforcé par le comité d'audit qui analyse les comptes de la société.

4.2 - DESCRIPTION SYNTHETIQUE DES PROCEDURES DE CONTROLE MISES EN PLACE

4.2.1 Les acteurs du contrôle interne

De manière succincte, sont impliquées les principales fonctions suivantes :

- La production qui englobe aussi bien les achats de produits que la production et l'organisation des expéditions ;
- Le service comptable et financier, qui supervise l'informatique
- Le réseau de vente et le Marketing, qui constituent l'ensemble de l'activité commerciale de l'entreprise avec le réseau d'environ 230 VRP.
- Les ressources humaines

Les contrôles internes sont exercés sous la responsabilité de la direction de l'entreprise.

Pour ce faire, ils disposent :

- D'une comptabilité permettant de suivre régulièrement les postes de dépenses et leur conformité avec le budget.
- D'un suivi juridique en liaison avec différents cabinets spécialisés ;

- D'un laboratoire d'analyse qui réalise régulièrement des audits de qualité sur les productions des chais.
- D'équipements de traçabilité aval, permettant ainsi des contrôles de correspondance entre le produit qui figure dans le carton expédié et le produit commandé par le client.

Par ailleurs, des enquêtes sont réalisées régulièrement, par exemple sur la qualité de la satisfaction client.

Des audits indépendants sont régulièrement missionnés par des clients distributeurs, pour vérifier les processus d'élaboration des produits et la traçabilité de ceux-ci.

L'APAVE remplit une mission annuelle de vérification de la protection humaine dans l'entreprise (appareils à pression, électricité, appareils de levage, etc ...)

Enfin, les commissaires aux comptes exercent un contrôle approfondi dans le cadre de leur mission sur la sécurité des comptes et sur la qualité des informations fournies.

4.2.2 Informations synthétiques sur les procédures de contrôle internes mises en place par la société

Les investissements sont présentés au conseil dans le cadre du budget, puis réalisés dans le cadre de l'exécution de celui-ci sous la responsabilité de la direction de l'entreprise.

En cas de modification substantielle de ce programme, les nouveaux investissements sont présentés au Conseil.

La procédure d'achat a été également rédigée :

Il existe un certain nombre de personnes accréditées qui peuvent passer des commandes qui sont enregistrées en informatique avec toutes leurs conditions.

A réception de la facture, si celle-ci est conforme à la commande elle est mise en paiement sans nouvelle autorisation.

En revanche, en cas d'écart, la comptabilité fournisseurs demande une nouvelle autorisation au responsable des commandes.

La procédure prévoit également que les chèques ou virements ne peuvent être signés que par deux membres du comité de direction.

La trésorerie est suivie au jour le jour et fait l'objet d'une transmission d'information quotidienne.

4.2.3 Contrôle juridique et opérationnel exercé par la société mère sur les filiales :

La philosophie générale est une centralisation de la gestion

des filiales, aussi bien en matière comptable qu'en matière de direction, la quasi-totalité des postes de gérant des filiales étant tenue par des membres du comité de direction.

Le « reporting » de celles-ci est donc assuré en même temps que le « reporting » de la maison mère, par la direction financière du groupe.

De manière générale, les décisions stratégiques dans les filiales sont prises par les gérants, en concertation avec la société mère. D'ailleurs, le rapport de gestion de la société mère évoque également la gestion de chacune des filiales.

5 - PROCEDURE DE GESTION DES RISQUES

Les principaux risques auxquels est confrontée la société sont de 2 ordres :

- Un risque lié à l'existence de créances impayées, en France et à l'encontre de clients étrangers

- Un risque de nature informatique correspondant aux données confidentielles et commerciales nécessaires à nos activités.

S'agissant des créances impayées, nous disposons d'une procédure interne de recouvrement de nos créances clients et d'une politique de non-approvisionnement futur en cas d'existence d'un quelconque impayé. Ainsi, s'il existe un risque

4.2.4 Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable de la société mère :

Comme cela est prévu par les textes, nos commissaires aux comptes ont établi un rapport complémentaire sur ce contrôle interne dans notre entreprise. Vous le trouverez en annexe à leur rapport général.

d'insolvabilité de l'un de nos clients, les montants en question ne sauraient déraiser et sont de faible montant.

S'agissant des créances à l'étranger, nous avons souscrit une assurance type COFACE destinée à couvrir le risque d'impayé et/ou de non recouvrement de nos créances.

Enfin, s'agissant des risques de nature informatique, notre système de gestion utilise un jeu de disques durs sauvegardé sur une baie de stockage située physiquement sur un autre lieu. Un investissement de sécurisation de ces disques de stockage a été réalisé en fin 2010.

6 - REGLES ET PRINCIPES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ALLOUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Hormis le Président, deux membres du conseil ont des rémunérations approuvées par des conventions réglementées. Le troisième n'a pas été rémunéré en 2011.

La rémunération du Président est fixe.

Les avantages en nature des membres du comité de direction sont déterminés de manière forfaitaire en application des règles sociales et fiscales applicables en la matière.

Aucun jeton de présence n'a été versé aux membres du conseil en 2011.

Dans tous les cas et depuis qu'il a été mis en place, la rémunération des mandataires sociaux est étudiée préalablement par le comité des rémunérations.

7 - MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Conformément à la loi, il sera tenu en compte en 2012, des modifications opérées par la transposition de la directive européenne concernant l'exercice de certains droits des actionnaires de sociétés cotées, notamment eu égard au vote par procuration (Directive 2007/36/CE).

a) Conditions de convocation

Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées dans les conditions légales et réglementaires, étant précisé que les modalités de convocation des assemblées générales annuelles et des assemblées générales extraordinaires sont identiques.

b) Conditions d'admission

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions dont il est propriétaire, a le droit de participer à l'assemblée.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires

pourront choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- Adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire ;

- Voter par correspondance ;

- Donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint.

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, seuls seront admis à assister à l'assemblée, à voter par correspondance ou à s'y faire représenter, les actionnaires qui auront justifié de cette qualité par l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte, au plus tard trois jours ouvrés avant la date fixée pour cette assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- soit, pour les actionnaires propriétaires d'actions nominatives, dans les comptes de titres nominatifs tenus par SWISSLIFE

BANQUE PRIVEE – 7, Place Vendôme - 75001 PARIS, pour le compte de la Société ;

- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier, pour les actionnaires propriétaires d'actions au porteur.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique dans les conditions prévues à l'article R.225-61 du Code de commerce, annexée (i) au formulaire de vote à distance ou de procuration, ou encore, (ii) à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Pour faciliter l'accès des actionnaires à l'assemblée, il leur est recommandé de se munir, préalablement à la réunion, d'une carte d'admission qu'ils pourront obtenir de la manière suivante :

- l'actionnaire au nominatif devra adresser sa demande à SWISSLIFE BANQUE PRIVEE – 7, Place Vendôme - 75001 PARIS ;

- l'actionnaire au porteur devra, trois jours au moins avant la date de l'assemblée, demander à son intermédiaire bancaire ou financier une attestation de participation.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Il est rappelé, conformément à la réglementation en vigueur, que :

- les actionnaires désirant se faire représenter ou voter par correspondance à l'assemblée peuvent, à compter de la convocation, se procurer le formulaire de vote par correspondance et de pouvoir par demande adressée à la société – Château de Boichailles – 39600 ARBOIS (à l'attention de Mme Valérie LOUIS) ou à SWISSLIFE BANQUE PRIVEE – 7, Place Vendôme - 75001 PARIS. Toute demande devra être présentée par lettre recommandée avec accusé de réception et parvenir à SWISSLIFE BANQUE PRIVEE ou à Mme Valérie LOUIS six jours au moins avant la date de l'assemblée ;

- les formulaires de vote par correspondance dûment remplis et signés devront, pour pouvoir être pris en compte, parvenir

au siège social de la Société ou à SWISSLIFE BANQUE PRIVEE

- Service Assemblées Générales, à l'adresse ci-dessus, trois jours calendaires au moins avant la réunion de l'assemblée ;
- tout actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter en vertu d'un pouvoir.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

c) Droits de vote

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées et pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire,

- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur.

Enfin, nous vous rappelons que chaque actionnaire dispose d'un droit d'information dont les modalités d'exercice sont déterminées par la loi et les règlements en vigueur.

8 - INFORMATIONS CONCERNANT LA STRUCTURE DU CAPITAL ET LES ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Nous vous rappelons que les informations concernant la structure du capital et les éléments susceptibles d'avoir

une incidence en cas d'offre publique figurent dans le rapport de gestion.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ HENRI MAIRE

Société HENRI MAIRE - Exercice clos le 31 décembre 2011

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société HENRI MAIRE et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'Administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et

- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Dijon et Dole, le 20 avril 2012

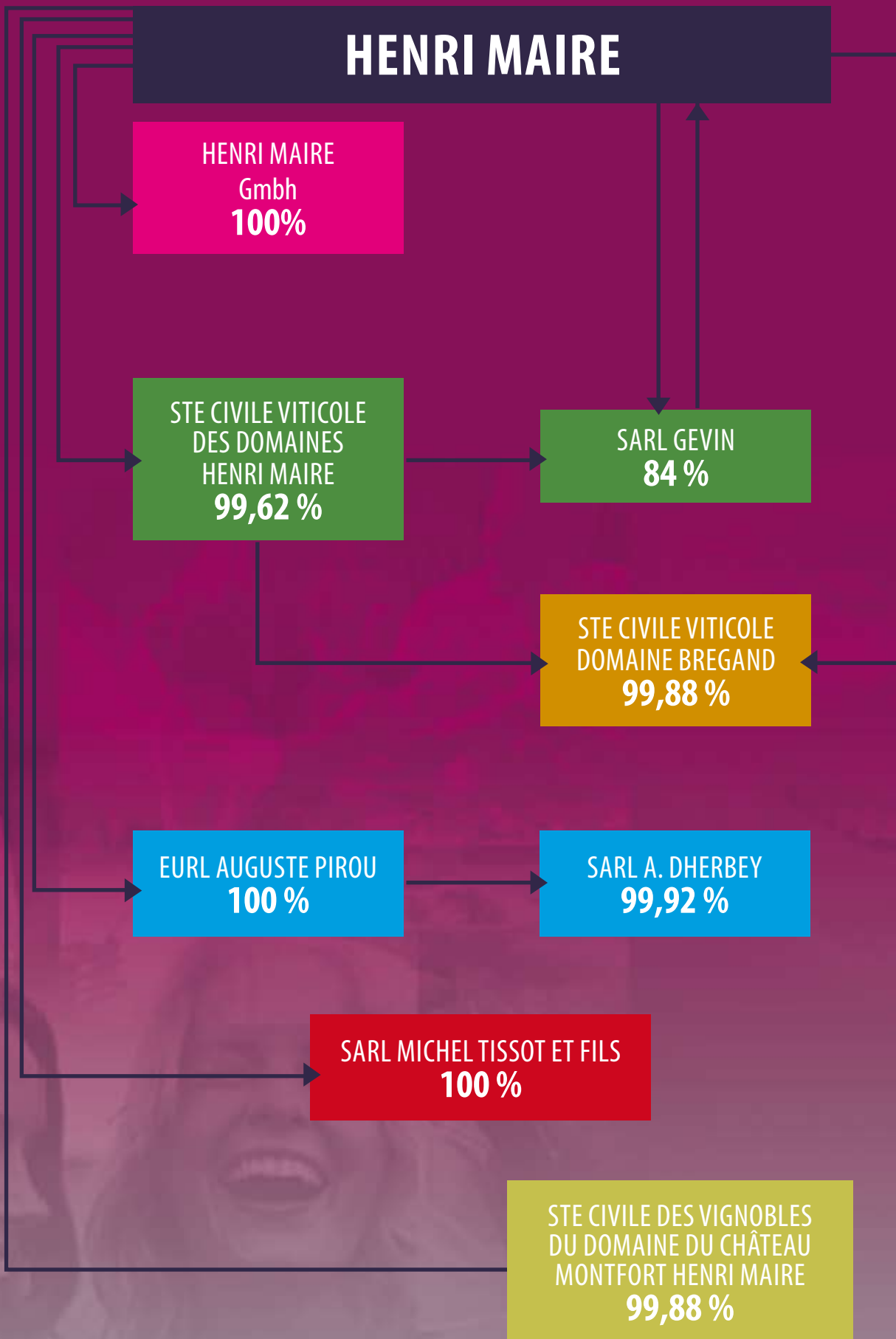
Les Commissaires aux Comptes

**GRANT THORNTON
MEMBRE FRANÇAIS
DE GRANT THORNTON
INTERNATIONAL**

François Pons
Associé

**REVISION & FINANCE -
COGEFOR**
Laurent FOURNIER
Associé

ORGANIGRAMME DU GROUPE HENRI MAIRE



Pour mémoire, le fonds de commerce de la société La Finette a été cédée le 30 juin 2011, et la société a été absorbée par Henri Maire SA



HENRI MAIRE

Découvrir & Partager

www.henri-maire.fr